Auswärtiges Amt

Documents concernant la dernière phase de la crise germano-polonaise

Berlin 1939
Reichsdruckerei

Table des matières

I

La dernière phase de la crise germano-polonaise

On trouvera dans ce qui suit la reproduction des documents échangés dans les jours qui ont précédé immédiatement l'action défensive de l'Allemagne contre la Pologne et l'intervention des puissances occidentales ou qui, de façon ou d'autre, ont trait à ces événements. De ces documents se dégage, en résumé, le tableau suivant:

1° Au début du mois d'août, le Gouvernement allemand eut connaissance d'un échange de lettres entre le représentant de la Pologne à Dantzig et le Sénat de la Ville Libre, échange aux termes duquel le Gouvernement polonais avait exigé le retrait d'une mesure du Sénat relativement à l'activité des inspecteurs des douanes polonais — mesure qui, en réalité, n'avait pas été prise — et cela, avec un délai à caractère d'ultimatum et sous menace de mesures de rétorsion (documents 1 à 3). Le Gouvernement allemand se vit ainsi amené à informer le Gouvernement polonais, à la date du 9 août, qu'un renouvellement d'exigences ultimatives de ce genre entraînerait une aggravation des rapports germano-polonais, des conséquences de laquelle le Gouvernement polonais serait seul responsable. L'attention de ce Gouvernement était en même temps attirée sur le fait que le maintien des mesures économiques prises par la Pologne contre Dantzig contraindrait la Ville Libre à rechercher d'autres possibilités d'existence pour son commerce extérieur (document 4). Le Gouvernement polonais répondit à cette communication du Gouvernement allemand par un aide-mémoire en date du 10 août remis à l'Ambassade d'Allemagne à Varsovie et dont le point essentiel était que la Pologne considérerait toute intervention du Gouvernement allemand dans les affaires de Dantzig, intervention de nature à porter atteinte aux droits et intérêts polonais dans cette ville, comme un acte d'agression (document 5).

2° Le 22 août le Premier ministre anglais, Neville Chamberlain, sous l'impression de la nouvelle de la conclusion imminente d'un pacte de non-agression entre l'Allemagne et l'Union des Soviets, adressait une lettre personnelle au Führer. Cette lettre exprimait, d'une part, la ferme résolution du Gouvernement britannique de remplir ses obligations d'allié à l'égard de la Pologne et, d'autre part, l'idée qu'il convenait tout d'abord de rétablir une atmosphère de confiance et, ensuite, de résoudre les problèmes germano-polonais par des négociations aboutissant à un accord internationalement garanti (document 6). Dans sa réponse du 23 août le Führer exposait les vraies causes de la crise germano-polonaise. Il attirait tout particulièrement l'attention sur sa généreuse proposition de mars de cette année et établissait que les nouvelles controuvées, alors reproduites d'Angleterre, d'une mobilisation allemande contre la Pologne, les assertions aussi inexactes d'intentions agressives de l'Allemagne à l'égard de la Hongrie et de la Roumanie et, finalement, la garantie accordée à la Pologne par la Grande-Bretagne et par la France, avaient encouragé le Gouvernement polonais non seulement à décliner l'offre allemande, mais encore à déchaîner une vague de terrorisme contre la population allemande de Pologne et à étrangler Dantzig au point de vue économique. En même temps, le Führer déclarait que l'Allemagne ne se laisserait détourner par aucune tentative d'intimidation, de quelque nature qu'elle fût, du soin de faire le nécessaire pour la sauvegarde de ses droits vitaux (document 7).

3° Bien que la lettre du 22 août ci-dessus mentionnée du Premier britannique et les discours prononcés le jour suivant par les hommes d'Etat anglais fissent preuve de la plus parfaite incompréhension à l'égard du point de vue allemand, le Führer résolut cependant de faire une nouvelle tentative en vue de s'entendre avec l'Angleterre. Il reçut le 25 août l'ambassadeur britannique, lui exposa une fois encore en toute franchise sa manière d'envisager la situation et lui indiqua les grandes lignes d'une ample entente à longue échéance entre l'Allemagne et l'Angleterre, entente qu'il proposerait au Gouvernement anglais après règlement du problème du Corridor et de Dantzig (document 8).

4° Tandis que le Gouvernement britannique délibérait sur la communication verbale précédente du Führer, un échange de lettres avait lieu entre ce dernier et M. Daladier, Président du conseil français. Dans sa réponse le Führer justifiait, une fois de plus, en détail le point de vue allemand dans la question germano-polonaise et exprimait de nouveau sa ferme résolution de reconnaître comme définitive la frontière franco-allemande actuelle (documents 9 et 10).

5° Dans sa réponse à la démarche du Führer du 25 août, réponse remise le 28 au soir, le Gouvernement britannique se déclarait prêt à accepter l'idée d'une réorganisation des rapports anglo-allemands. Il faisait, en outre, savoir qu'il avait reçu du Gouvernement polonais l'assu-

rance précise qu'il entrerait en négociations directes avec le Gouvernement allemand sur les questions germano-polonaises. Il ajoutait, une fois de plus, qu'à son avis, un accord germano-polonais devait être assuré par des garanties internationales (document 11). En dépit des graves scrupules que provoquait l'attitude de la Pologne jusqu'à ce moment, et malgré les doutes légitimes que l'on pouvait avoir sur la sincérité des dispositions d'entente directe du Gouvernement polonais, le Führer accepta la proposition britannique dans la réponse remise à l'ambassadeur d'Angleterre le 29 août dans l'après-midi, déclarant que le Gouvernement allemand comptait sur l'arrivée le 30 août d'une personnalité polonaise munie de pleins pouvoirs. En même temps le Führer annonçait que le Gouvernement allemand allait immédiatement procéder à l'établissement de propositions d'une solution acceptable pour lui et qu'il tiendrait également ces propositions à la disposition du Gouvernement britannique, si possible jusqu'à l'arrivée du négociateur polonais (document 12).

6° Le 30 août aucun négociateur polonais muni de pleins pouvoirs n'arriva à Berlin et l'on n'eut pas davantage à accueillir de communication du Gouvernement britannique sur les démarches entreprises par lui. Par contre, le Gouvernement allemand reçut ce même jour la nouvelle que la mobilisation générale avait été ordonnée en Pologne (document 13). Ce n'est que vers minuit que l'ambassadeur d'Angleterre remit un nouveau mémorandum qui, toutefois, n'accusait aucun progrès réel dans le règlement des questions germano-polonaises et se bornait à indiquer que la réponse du Führer du jour précédent devait être transmise au Gouvernement polonais et que le Gouvernement britannique considérait comme « impraticable » d'établir dès le 30 août le contact germano-polonais (document 14).

7° Bien que du fait de la carence du négociateur polonais la condition préalable permettant de donner connaisance au Gouvernement britannique des conceptions du Gouvernement allemand sur les bases possibles de négociations fît défaut, l'ambassadeur anglais n'en fut pas moins, à l'occasion de la remise du mémorandum britannique, mentionné en dernier lieu, informé des propositions élaborées entretemps par le Gouvernement allemand, propositions qui lui furent, de plus, expliquées dans leur détail. Le Gouvernement allemand s'attendait à ce qu'on désignât, du moins ultérieurement, un plénipotentiaire polonais. Au lieu de cela, l'ambassadeur de Pologne à Berlin déclara verbalement, le 31 août dans l'après-midi, au Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne que le Gouvernement polonais avait dans la nuit été informé par le Gouvernement britannique de la possibilité de conversations directes entre le Gouvernement du Reich et son Gouvernement, qui considérait de façon favorable la suggestion britannique. Interrogé expressément par le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne sur le point de savoir s'il était autorisé à négocier avec lui les propositions allemandes, l'ambassadeur déclara qu'il n'en avait pas le pouvoir et qu'il avait simplement mandat de faire la présente communication verbale. A une nouvelle question du ministre demandant si l'ambassadeur pouvait, du moins, entrer avec lui dans une discussion de fond, l'ambassadeur répondit expressément par la négative.

8° De sorte que le Gouvernement allemand se trouvait amené à constater qu'il avait vainement attendu pendant deux jours un plénipotentiaire polonais et que le 31 au soir il publia les propositions allemandes avec un succinct exposé des faits qui les avaient précédées (document 15). La radio-diffusion polonaise qualifia ces propositions d'inacceptables (document 16).

9° Toutes les possibilités de règlement pacifique de la crise germano-polonaise se trouvant épuisées, le Führer se voyait contraint de repousser par la force la violence à laquelle la Pologne avait depuis longtemps recours à l'égard de Dantzig, des Allemands de Pologne et, finalement, à l'égard de l'Allemagne elle-même ainsi qu'en témoignaient de nombreuses violations de frontière (document 17).

10° Le 1er septembre dans la soirée les ambassadeurs de la Grande-Bretagne et de la France remirent au Ministre des affaires étrangères d'Allemagne deux notes identiques dans lesquelles ils exigeaient le retrait par l'Allemagne de ses troupes du territoire polonais et déclaraient qu'en cas de refus leurs Gouvernements rempliraient sans délai leurs obligations contractuelles envers la Pologne (documents 18 et 19).

Le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne répondit aux deux ambassadeurs que l'Allemagne repoussait le point de vue exprimé dans les notes que l'on se trouvait en présence d'une agression de la Pologne par l'Allemagne.

11° Pour conjurer le danger de guerre que ces notes rendaient imminent, le Duce intervint avec une proposition d'armistice et de conférence subséquente pour la solution du conflit germano-polonais (document 20). Les Gouvernements allemand et français répondirent de façon positive alors que le Gouvernement anglais déclina la proposition (documents 21 et 22). Ce refus résultait déjà des discours prononcés au Parlement anglais dans l'après-midi du 2 septembre par le Premier ministre britannique ainsi que par son secrétaire

d'Etat aux affaires étrangères et il fut communiqué, le 2 septembre au soir, au Ministre des affaires étrangères d'Allemagne par l'ambassadeur d'Italie. De l'avis également du Gouvernement italien l'initiative du Duce échouait ainsi du fait de l'Angleterre.

12° Le 3 septembre à 9 hrs. du matin l'ambassadeur d'Angleterre se présenta au Ministère des affaires étrangères d'Allemagne pour y remettre une note aux termes de laquelle le Gouvernement britannique réitérait sa demande de retrait des troupes allemandes en donnant un délai de 2 heures et, en cas de refus, déclarait se considérer comme étant en état de guerre avec l'Allemagne à l'expiration de ce délai (document 23). Le secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères adressait, le 3 septembre 1939 à 11 h. 15 du matin, au chargé d'affaires allemand à Londres une note où il l'avisait qu'un état de guerre existait entre les deux pays à dater du 3 septembre 11 heures du matin (document 24).

Le même jour à 11 h. 30 du matin le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne remettait à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin un mémorandum du Gouvernement allemand formulant le refus des exigences à caractère d'ultimatum du Gouvernement britannique et prouvant que la responsabilité de la guerre retombait exclusivement sur le Gouvernement anglais (document 25).

Le 3 septembre à midi l'ambassadeur de France à Berlin se rendit auprès du Ministre des affaires étrangères d'Allemagne pour lui demander si le Gouvernement allemand était en mesure de répondre de façon satisfaisante à la question que le Gouvernement français lui avait posée dans sa note du 1er septembre. Le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne répondit à l'ambassadeur qu'après la remise des notes anglaise et française du 1er septembre le chef du Gouvernement italien avait présenté une nouvelle proposition de médiation en faisant remarquer que le Gouvernement français approuvait cette proposition. Le Gouvernement allemand avait répondu la veille au Duce qu'il était également prêt à accepter cette propositon. Cependant tard dans la journée le Duce faisait savoir que sa proposition avait échoué devant l'intransigeance du Gouvernement britannique. Ce dernier avait, peu d'heures auparavant, présenté à l'Allemagne une note à caractère d'ultimatum avec un délai de 2 heures, note dont les exigences avaient été repoussées du côté allemand par un mémorandum que le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne remettait pour information à l'ambassadeur de France. Si l'attitude de la France envers l'Allemagne s'inspirait des mêmes considérations que celle du Gouvernement britannique, le Gouvernement du Reich ne pourrait que le déplorer. L'Allemagne avait toujours cherché à s'entendre avec la France. Cependant si, malgré tout, le Gouvernement français en raison de ses obligations à l'égard de la Pologne devait prendre une attitude hostile à l'Allemagne, le peuple allemand verrait là une guerre d'agression de la France contre l'Allemagne, guerre que rien ne justifierait. L'ambassadeur de France répondit qu'il concluait des développements du Ministre des affaires étrangères d'Allemagne que la Gouvernement allemand n'était pas à même de donner une réponse satisfaisante à la note française du 1er septembre. Dans ces conditions il se trouvait dans la pénible obligation d'informer le Gouvernement allemand que le Gouvernement français se voyait forcé, à partir du 3 septembre à 5 heures de l'après-midi, de remplir les engagements contractés envers la Pologne. En même temps l'ambassadeur de France remettait une note écrite conçue en ce sens (cf. document 26). Sur quoi le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne déclara que le Gouvernement français assumerait toute la responsabilité des maux causés aux peuples en cas d'agression de l'Allemagne par la France.

II

Documents

1. Première note du représentant diplomatique de la République polonaise auprès de la Ville Libre de Dantzig au Président du Sénat de la Ville Libre, en date du 4 août 1939

(Traduction)

Dantzig, le 4 août 1939

A M. Arthur Greiser, Président du Sénat
de la Ville Libre de Dantzig

Dantzig

J'ai appris que les autorités douanières locales de Dantzig aux passages de frontière entre la Ville Libre de Dantzig et la Prusse Orientale ont fait aux inspecteurs polonais des douanes la déclaration inconcevable que les organes exécutifs ont l'intention de s'opposer, à partir du 6 août à 7 heures du matin, à l'exercice des fonctions de contrôle par une partie des inspecteurs polonais, fonctions qui résultent des droits du Gouvernement polonais à la frontière douanière. Je suis convaincu que cette façon de procéder des organes locaux provient soit d'un malentendu, soit d'une interprétation erronée de l'instruction du Sénat de la Ville Libre de Dantzig.

Je suis persuadé, M. le Président du Sénat, que vous ne doutez pas qu'une telle atteinte aux droits fondamentaux de la Pologne ne sera tolérée sous aucun prétexte par le Gouvernement polonais.

J'attends votre réponse m'assurant que vous avez donné des ordres pour que soit rapportée, au plus tard jusqu'au 5 août à 18 heures, cette initiative de vos subordonnés.

Etant donné que la déclaration mentionnée a été faite à toute une série de passages de frontière, je me vois obligé, M. le Président du Sénat, de vous avertir formellement que tous les inspecteurs polonais des douanes ont reçu l'ordre de faire, le 6 août et les jours suivants, leur service en uniforme et avec leurs armes, à tous les points de la frontière où ils jugeront le contrôle nécessaire. Toute tentative de mettre obstacle à l'exercice de leur service, toute attaque ou intervention de la part des autorités de police seront considérées par le Gouvernement polonais comme actes de violence commis contre des agents de l'Etat polonais dans l'exercice de leurs fonctions. Au cas où de pareils excès de pouvoir auraient lieu, le Gouvernement polonais appliquerait immédiatement des mesures de rétorsion à la Ville Libre de Dantzig, la responsabilité de ces mesures retombant exclusivement sur le Sénat de la Ville Libre.

J'espère obtenir jusqu'à la date indiquée une explication satisfaisante.

Signé: **Chodacki**
Représentant diplomatique de la République polonaise.

2. Deuxième note du représentant diplomatique de la République polonaise au Président du Sénat de la Ville Libre de Dantzig, en date du 4 août 1939

(Traduction)

Dantzig, le 4 août 1939

M. le Président du Sénat,

Le Gouvernement polonais exprime son étonnement que le Sénat éprouve des difficultés techniques à répondre à une affaire si simple. En vue d'éviter des conséquences fâcheuses, je me borne, pour le moment, à prendre acte qu'aucune violence ne sera exercée contre nos inspecteurs des douanes et qu'ils pourront se livrer normalement à leurs fonctions. Je confirme cependant les mises en garde contenues dans ma note du 4 août (23 h. 40).

Veuillez agréer etc.

Signé: **Chodacki**

A Son Excellence, M. Arthur Greiser,
Président du Sénat de la Ville Libre de Dantzig.

3. Note en réponse du Président du Sénat de la Ville Libre de Dantzig au représentant diplomatique de la République polonaise, en date du 7 août 1939

(Traduction)

Dantzig, le 7 août 1939

A Son Excellence M. Chodacki,
ministre plénipotentiaire, représentant diplomatique de la République polonaise.

Dantzig.

M. le Ministre,

En réponse à vos deux lettres datées du 4 de ce mois, et dont la deuxième m'a été remise le 5 août, je dois exprimer mon étonnement de voir que vous avez pris prétexte d'un bruit parfaitement incontrôlé pour envoyer au Gouvernement de Dantzig un ultimatum brièvement limité du Gouvernement polonais, suscitant ainsi sans raison, en ce temps de politique mouvementé, des dangers dont les répercussions pourraient avoir des effets incalculables. L'ordre donné soudain par le Gouvernement polonais que tous les inspecteurs polonais des douanes auront à faire leur service en uniforme et armés, contrevient aux accords contractuels et ne peut être considéré que comme une provocation délibérée, en vue d'amener des incidents et des actes de violence les plus regrettables.

Après les constatations que j'ai faites entretemps, et dont je vous ai donné immédiatement connaissance par téléphone le samedi 5 de ce mois dans la matinée, un ordre d'après lequel les organes exécutifs de Dantzig auraient à s'opposer, à partir du 6 août à 7 heures du matin, à l'exercice des fonctions de contrôle par une certaine partie des inspecteurs polonais des douanes, n'a été donné par aucune autorité, notamment pas par un des services de l'Office local des douanes de la Ville Libre. Je vous renvoie, en outre, à ma lettre du 3 juin de cette année dans laquelle j'ai exactement déterminé les rapports des fonctionnaires des douanes de Dantzig et des inspecteurs polonais des douanes à la frontière.

Le Gouvernement de Dantzig proteste de toute son énergie contre les mesures de rétorsion annoncées par le Gouvernement polonais et qu'il considère comme une menace absolument inadmissible dont les suites retomberont exclusivement sur le Gouvernement polonais.

Veuillez agréer, ...

Signé: **Greiser**

4. Communication du secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères d'Allemagne au chargé d'affaires de Pologne à Berlin, en date du 9 août 1939

(Traduction)

Le Gouvernement allemand a pris connaissance avec le plus vif étonnement de la note du Gouvernement polonais au Sénat de la Ville Libre de Dantzig, note par laquelle ce Gouvernement exigeait que soit rapporté un ordre prétendument donné par le Sénat et qui n'était que faux bruit, ordre en vue d'empêcher les inspecteurs des douanes polonais d'assurer leur service et qui, en réalité, n'a pas été donné par le Sénat de la Ville Libre. En cas de refus, la Ville Libre de Dantzig était menacée de mesures de rétorsion.

Le Gouvernement allemand se voit contraint d'attirer l'attention du Gouvernement polonais sur le fait qu'une répétition de telles exigences ultimatives adressées à la Ville Libre de Dantzig et la menace de mesures de rétorsion amèneraient, dans les rapports entre l'Allemagne et la Pologne, une aggravation dont les conséquences engageraient exclusivement la responsabilité du Gouvernement polonais et pour lesquelles le Gouvernement allemand décline dès à présent toute responsabilité.

Le Gouvernement allemand fait, en outre, remarquer au Gouvernement polonais que les mesures prises par le Gouvernement polonais pour empêcher l'importation de certaines marchandises de la Ville Libre de Dantzig en Pologne, sont de nature à causer de graves dommages économiques à la population de Dantzig.

Si le Gouvernement polonais persistait à maintenir de telles mesures, le Gouvernement allemand est d'avis que, dans ces circonstances, il ne resterait à la Ville Libre de Dantzig d'autre alternative que de chercher d'autres possibilités d'exportation et d'importation.

5. Communication du sous-secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères de Pologne au chargé d'affaires d'Allemagne à Varsovie, en date du 10 août 1939

(Traduction)

Le Gouvernement de la République polonaise a pris connaissance avec la plus vive surprise de la déclaration faite le 9 août 1939 par le secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères d'Allemagne au chargé d'affaires intérimaire de Pologne à Berlin relativement aux rapports existants entre la Pologne et la Ville Libre de Dantzig. Le Gouvernement polonais n'aperçoit en effet aucune base juridique susceptible de justifier une intervention de l'Allemagne dans lesdits rapports.

Si des échanges de vue ont pu avoir lieu au sujet du problème de Dantzig entre le Gouvernement polonais et le Gouvernement allemand, ceux-ci avaient pour seul fondement la bonne volonté du Gouvernement polonais et ne découlaient nullement d'une obligation quelconque.

En réponse à ladite déclaration du Gouvernement allemand le Gouvernement polonais est obligé de prévenir le Gouvernement allemand qu'il réagira à l'avenir, comme jusqu'a présent, contre toute tentative des autorités de la Ville Libre qui tendrait à compromettre les droits et intérêts que la Pologne y possède en vertu de ses accords, et cela à l'aide des moyens et des mesures qu'il aura seul à apprécier et qu'il considérera les immixtions éventuelles du Gouvernement allemand au détriment de ces droits et intérêts comme acte d'agression.

6. Lettre du Premier ministre britannique au Führer, en date du 22 août 1939

(Traduction)

Londres, le 22 août 1939

Excellence,

Votre Excellence aura déjà eu connaissance de certaines mesures prises par le Gouvernement de Sa Majesté et publiées ce soir dans la presse et à la radio.

Selon le Gouvernement de Sa Majesté, ces mesures ont été rendues nécessaires par les mouvements de troupes signalés en Allemagne et par le fait que, semble-t-il, la publication d'un accord germano-soviétique a été considérée par certains milieux de Berlin comme un événement d'où l'on pourrait conclure qu'une intervention de la Grande-Bretagne en faveur de la Pologne ne constituerait plus une éventualité avec laquelle il faille compter. On ne pourrait commettre plus grave erreur. Quelle que soit la nature de l'accord germano-soviétique, il ne saurait modifier les obligations de la Grande-Bretagne envers la Pologne, ainsi que le Gouvernement de Sa Majesté l'a exposé publiquement à plusieurs reprises et en toute netteté, obligations qu'il est résolu à remplir.

On a soutenu que si le Gouvernement de Sa Majesté avait en 1914 mieux précisé sa manière de voir, la grande catastrophe aurait été évitée. Que cette affirmation soit fondée ou non, le Gouvernement de Sa Majesté est décidé à faire le nécessaire pour que pareil tragique malentendu ne surgisse pas dans le cas présent.

Si cela est nécessaire, le Gouvernement de Sa Majesté est résolu et prêt à mettre immédiatement en ligne toutes les forces à sa disposition, et l'on ne saurait prévoir la fin d'hostilités une fois déclenchées. Ce serait une dangereuse illusion de croire qu'une guerre une fois commencée se terminerait plus tôt qu'on ne le croit, même si un succès devait être obtenu sur l'un des divers fronts où les hostilités se trouveraient engagées.

Ayant ainsi pleinement mis en évidence notre manière de voir, je voudrais, une fois de plus, exprimer à Votre Excellence ma conviction qu'une guerre entre nos deux peuples constituerait la plus grande catastrophe qu'on puisse imaginer. Je suis convaincu que ni notre peuple ni le

vôtre ne veulent la guerre, et je ne vois pas bien que les questions pendantes entre l'Allemagne et la Pologne renferment quoi que ce soit qui ne puisse et ne doive être solutionné sans violence, si l'on était seulement à même de rétablir une atmosphère de confiance qui permettrait de négocier dans une meilleure ambiance que celle d'aujourd'hui.

Nous avons toujours été prêts, et nous le serons toujours, à contribuer à la création de conditions permettant des négociations de ce genre, négociations au cours desquelles il serait en même temps possible de discuter ces importants problèmes touchant l'avenir des relations internationales, y compris les affaires qui nous intéressent ainsi que Votre Excellence.

Dans l'état de tension actuel les difficultés qui s'opposent aux négociations pacifiques ne font que croître, et plus l'on maintiendra cette atmosphère, plus il sera difficile à la raison de prévaloir.

L'on pourrait, toutefois, sinon supprimer, du moins atténuer ces difficultés, si l'on était à même , de part et d'autre — et de façon plus générale de tous côtés — pendant une période de début d'observer une trêve au cours de laquelle cesseraient et les polémiques de presse et les provocations de tous genres.

Si l'on pouvait conclure pareille trêve, l'on aurait motif d'espérer qu'à l'expiration de cet intervalle — au cours duquel l'on pourrait entreprendre des démarches en vue d'examiner les griefs présentés de part et d'autre relativement au traitement des minorités et y remédier, — on aurait créé un milieu propice à des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne sur les questions qui les séparent (avec la coopération d'un médiateur neutre, au cas où les deux parties l'estimeraient opportun).

Je me vois toutefois obligé de dire qu'il n'y aurait que peu d'espoir à voir aboutir ces négociations à un plein succès s'il n'était établi dès le début que l'accord en vue devrait obtenir à sa conclusion la garantie d'autres puissances. Le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt, si le désir devait en être exprimé, à contribuer de tout son pouvoir à une réalisation efficace de garanties de ce genre.

J'avoue ici que je ne connais pas d'autre moyen d'éviter une catastrophe précipitant l'Europe dans une guerre.

Eu égard aux suites incalculables qui pourraient résulter pour l'humanité d'une initiative de ceux qui la dirigent, je compte fermement que Votre Excellence pèsera avec toute la réflexion voulue les points que je viens d'exposer.

Signé: **Neville Chamberlain**

7. Lettre en réponse du Führer au Premier ministre britannique, en date du 23 août 1939

(Traduction)

Excellence, Le 23 août 1939

L'ambassadeur de Sa Majesté britannique vient de me remettre une lettre dans laquelle, au nom du Gouvernement britannique, Votre Excellence indique toute une série de points, d'après Elle de la plus grande importance.

Permettez-moi d'y répondre en ces termes :

1° L'Allemagne n'a jamais cherché à provoquer des conflits dans ses rapports avec l'Angleterre et ne s'est jamais immiscée dans les intérêts anglais. Elle s'est, au contraire, — malheureusement en vain — efforcée pendant de longues années de gagner l'amitié anglaise. Elle s'est pour ce motif spontanément imposé, aux dépens de ses intérêts dans une grande partie de l'Europe, des restrictions qui, autrement, eussent été très difficilement supportables du point de vue national.

2° Mais, comme tout Etat, le Reich a certains intérêts auxquels il ne saurait renoncer. Ils ne dépassent pas le cadre dessiné par l'histoire allemande ainsi que par les nécessités qu'imposent les conditions d'existence au point de vue économique. Quelques-unes de ces questions ont eu, et ont encore, pour chaque gouvernement allemand une importance capitale, tant du point de vue national que du point de vue psychologique.

Au nombre de ces questions figurent celle concernant la ville allemande de Dantzig ainsi que le problème du Corridor en liaison avec cette question. De nombreux hommes d'Etat et de non moins nombreux historiens et écrivains, également en Angleterre, en avaient parfaitement conscience, du moins il y a peu d'années encore. Je voudrais de plus ajouter que tous ces

territoires se trouvant dans la sphère d'intérêts allemands indiquée ci-dessus, et en particulier les pays qui, depuis 18 mois, ont fait retour au Reich, doivent leur initiation culturelle non pas à des Anglais, mais exclusivement à des Allemands, et cela, en partie, depuis des temps remontant à plus d'un millénaire.

3° L'Allemagne était prête à solutionner la question de Dantzig et celle du Corridor par des négociations en faisant une proposition vraiment sans précédent mais par sa nature irrénouvelable. Les bruits de mobilisation allemande contre la Pologne répandus d'Angleterre, l'affirmation de desseins d'agression à l'égard de la Roumanie, de la Hongrie etc., ainsi que ce que l'on a appelé les déclarations de garantie, déclarations qui furent données plus tard, ont fait disparaître les dispositions qu'auraient pu avoir les Polonais de négocier sur une base de ce genre également acceptable pour l'Allemagne.

4° La garantie générale accordée par l'Angleterre à la Pologne de lui venir en aide en toutes circonstances, quelles que fussent les causes d'un conflit, ne pouvait être considérée par ce pays que comme un encouragement à déchaîner désormais — sous le couvert d'un pareil blanc-seing — une vague épouvantable de terrorisme contre une population d'un million et demi d'Allemands vivant en Pologne. Les atrocités qui, depuis, ont eu libre cours dans ce pays, sont épouvantables pour ceux qui en sont victimes et intolérables pour la grande puissance qu'est le Reich auquel on demande de rester spectateur. A l'égard de la Ville Libre de Dantzig la Pologne s'est livrée à de nombreuses iniquités, présentant des exigences sous forme d'ultimatums et commençant même à procéder à un étranglement économique.

5° Le Gouvernement du Reich a récemment informé le Gouvernement polonais qu'il n'était pas disposé à accepter sans mot dire la tournure que prenaient les choses, qu'il ne tolérerait pas que de nouvelles notes ayant le caractère d'ultimatums fussent adressées à Dantzig, qu'il n'admettrait pas davantage que l'on continuât à persécuter l'ethnie allemande, qu'il ne souffrirait pas plus que l'on réduisît à merci la Ville Libre de Dantzig par des mesures économiques, c'est-à-dire que l'on cherchât à anéantir par une sorte de blocus douanier dont la population de Dantzig serait victime, les bases de son existence, et qu'il ne permettrait pas enfin que de nouveaux actes de provocation autres que ceux-là continuâssent à être dirigés contre le Reich. Les questions du Corridor et de Dantzig doivent trouver leur solution, indépendamment de tous ces faits, et elles la trouveront.

6° Vous m'informez, Excellence, au nom du Gouvernement britannique qu'en présence de toute semblable intervention de l'Allemagne, vous vous trouverez forcé de venir en aide à la Pologne. Je prends acte de cette déclaration et je vous assure qu'elle ne saurait apporter aucune modification quelconque à la résolution du Gouvernement du Reich de défendre les intérêts de l'Allemagne dans le sens indiqué au point n° 5. Je partage votre avis qu'il faudrait en pareille hypothèse s'attendre à une guerre qui sera longue. L'Allemagne est préparée à cette guerre et y est résolue si l'Angleterre l'attaque. J'ai plus d'une fois déclaré au peuple allemand et à la face de l'univers que l'on ne saurait aucunement douter de la volonté de la Nouvelle Allemagne de souffrir toutes misères et toutes privations, quelle qu'en soit la durée, plutôt que de sacrifier ses intérêts nationaux et surtout son honneur.

7° Le Gouvernement allemand a appris que le Gouvernement britannique a l'intention de procéder à des mesures de mobilisation dont il est nettement établi, d'après vos propres déclarations dans la lettre que vous m'avez adressée, M. le Premier ministre, qu'elles ne peuvent être dirigées que contre l'Allemagne. Cela est aussi, semble-t-il, le cas de la France. Comme l'Allemagne n'a jamais eu l'intention de prendre, soit contre l'Angleterre, soit contre la France, d'autres mesures militaires que des mesures de nature défensive et comme — ainsi que je l'ai déjà souligné — elle ne s'est jamais proposé et n'a aussi nullement en vue d'attaquer l'Angleterre ou la France, il ne peut s'agir dans cette notification, telle que vous me la confirmez, M. le Premier ministre, dans votre lettre, que d'un acte de menace envisagé contre le Reich. Aussi fais-je savoir à Votre Excellence qu'en cas de confirmation de cet avertissement par des mesures militaires, j'ordonnerai la mobilisation immédiate des forces militaires allemandes.

8° Le règlement pacifique des problèmes européens dépend non pas de l'Allemagne, mais en premier lieu de ceux qui, depuis le crime du « dictat » de Versailles, se sont opposés obstinément et de façon absolue à toute révision amiable. Ce n'est qu'après changement de la mentalité des puissances responsables de cet état de choses que les rapports entre l'Angleterre et l'Allemagne pourront également se modifier dans un sens positif. J'ai lutté pendant toute mon existence pour l'amitié anglo-allemande, mais — du moins jusqu'à présent — l'attitude de la diplomatie britannique m'a convaincu de l'inutilité de pareille tentative. Si cette situation devait se modifier à l'avenir, personne n'en pourrait être plus heureux que moi.

Signé: **Adolf Hitler**

8. Déclaration du Führer à l'ambassadeur de Grande-Bretagne à la date du 25 août 1939 à 13 h. 30

(Traduction)

Le Führer déclara au début que l'ambassadeur britannique, à la fin du dernier entretien, avait exprimé l'espoir qu'une entente serait encore possible entre l'Allemagne et l'Angleterre. De son côté, il avait encore réfléchi et voulait prendre à l'égard de l'Angleterre une initiative aussi décisive que celle qui, avec la Russie, avait récemment amené un accord.

La séance qui avait eu lieu la veille à la Chambre des Communes et les discours de Chamberlain et de Lord Halifax l'avaient engagé à s'entretenir encore une fois avec l'ambassadeur britannique. Prétendre que l'Allemagne veuille conquérir le monde est ridicule. L'Empire britannique embrasse 40 millions de km², la Russie a 19 millions de km², les Etats-Unis en ont 9 millions et demi, alors que l'Allemagne n'a même pas une superficie de 600.000 km². On voit donc nettement qui veut conquérir le monde.

Le Führer fait savoir à l'ambassadeur britannique ce qui suit:

1° Les actes de provocation de la Pologne sont devenus intolérables, quel que soit le responsable. Si le Gouvernement polonais conteste sa responsabilité, cela prouve seulement qu'il n'a plus aucune influence sur ses subordonnés militaires. Au cours de la nuit dernière, 21 nouveaux incidents de frontière se sont produits, alors que du côté allemand on a observé la plus grande discipline. Tous les incidents ont été provoqués du côté polonais. En outre, on a tiré sur des avions de transport. Si le Gouvernement polonais déclare ne pas en être responsable, ceci prouve qu'il ne lui est plus possible de contenir ses nationaux.

2° L'Allemagne est, en tout état de cause, résolue à mettre fin à un état de choses à sa frontière orientale qui rappelle la Macédoine, et ceci non seulement dans l'intérêt de la tranquillité et de l'ordre, mais aussi dans l'intérêt de la paix européenne.

3° Le problème de Dantzig et du Corridor doit être résolu. Le Premier ministre britannique a prononcé un discours qui n'est aucunement fait pour amener une modification du point de vue allemand. Ce discours pourrait tout au plus amener une guerre sanglante et à perte de vue entre l'Allemagne et l'Angleterre. Une telle guerre serait plus sanglante que celle de 1914 à 1918. Contrairement à ce qui s'est passé dans la dernière guerre, l'Allemagne ne mènerait pas la guerre sur deux fronts. L'accord avec la Russie ne comporte pas de restrictions et constitue un tournant dans la politique extérieure du Reich pour une durée des plus longues. La Russie et l'Allemagne ne prendront plus sous aucun prétexte les armes l'une contre l'autre. En outre, les arrangements conclus avec la Russie mettent l'Allemagne à l'abri également au point de vue économique, même pour une période de guerre prolongée.

Le Führer a toujours attaché une grande importance à une entente entre l'Allemagne et l'Angleterre. Une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne pourrait tout au plus apporter des avantages à l'Allemagne, mais aucunement à l'Angleterre.

Le Führer déclare que le problème germano-polonais doit être résolu et qu'il le sera. Toutefois, il est disposé et décidé, après la solution de ce problème, de s'adresser encore une fois à l'Angleterre pour lui faire une offre de vaste envergure. Il est l'homme des grandes résolutions et, dans ce cas également, il sera capable d'une grande solution. Il reconnaît la valeur de l'existence de l'Empire britannique et il est prêt à prendre personnellement des engagements pour son maintien et à y employer la force du Reich allemand, si

1° ses exigences coloniales, qui sont limitées et peuvent être discutées pacifiquement, sont remplies et il serait prêt à accepter les délais les plus étendus;

2° si ses engagements envers l'Italie n'en sont pas affectés; en d'autres termes, il ne demande pas à l'Angleterre l'abandon de ses engagements envers la France et ne pourrait, de son côté, s'écarter de ses engagements envers l'Italie.

3° Il désire également souligner la résolution inébranlable de l'Allemagne de ne plus jamais entrer en conflit avec la Russie.

Le Führer est prêt à conclure alors des accords avec l'Angleterre, accords qui, comme il a déjà été souligné, non seulement garantiraient, en tout état de cause, de la part de l'Allemagne, l'existence de l'Empire britannique, mais aussi, si besoin en était, assureraient à l'Empire britannique l'aide allemande partout où une telle aide deviendrait nécessaire. Le Führer serait prêt également à accepter une limitation raisonnable des armements, qui devraient correspondre à la nouvelle situation politique et être économiquement supportables. Enfin, le Führer réitère son assurance qu'il se désintéresse des problèmes de l'ouest et qu'une rectification des frontières à l'ouest n'entre absolument pas en considération; les bastions de l'ouest édifiés au prix de tant de milliards forment la frontière définitive du Reich à l'ouest.

Si le Gouvernement britannique voulait prendre ces idées en considération, il pourrait en résulter un grand bienfait pour l'Allemagne comme pour l'Empire britannique. S'il repousse ces idées, il y aura la guerre. En aucun cas la Grande-Bretagne ne sortira fortifiée de cette lutte; la dernière guerre l'a déjà prouvé.

Le Führer répète qu'il est l'homme des grandes résolutions, qui le lient personnellement, et que c'est là sa dernière proposition. Aussitôt que sera résolue la question germano-polonaise, il adressera une offre au Gouvernement britannique.

9. Lettre du Président du conseil français au Führer, en date du 26 août 1939

Paris, le 26 août 1939

Monsieur le Chancelier,

L'Ambassade de France à Berlin m'a fait part de votre message personnel.

A l'heure où vous évoquez la plus lourde responsabilité que puissent éventuellement assumer deux Chefs de Gouvernement, celle de laisser répandre le sang de deux grands peuples qui n'aspirent qu'à la paix et au travail, je vous dois à vous-même, je dois à nos deux peuples de dire que le sort de la paix est encore dans vos seules mains.

Vous ne pouvez pas douter de mes sentiments envers l'Allemagne ni des sentiments pacifiques de la France envers votre Nation. Aucun Français n'a jamais fait plus que je n'ai fait moi-même pour affermir entre nos deux peuples non seulement la paix mais une sincère collaboration dans leur intérêt propre comme dans celui de l'Europe et du monde.

Sous peine de prêter au peuple français une moins haute notion de l'honneur national que celle que je reconnais moi-même au peuple allemand, vous ne pouvez pas douter non plus de la fidélité de la France à des engagements loyaux envers d'autres Nations, comme la Pologne, qui, j'en ai la certitude, veulent aussi vivre en paix avec l'Allemagne.

Ces deux certitudes se concilient pleinement.

Il n'est rien aujourd'hui qui puisse encore empêcher de résoudre pacifiquement la crise internationale dans l'honneur et la dignité de tous les peuples, si la volonté de paix existe également de toutes parts.

Avec la bonne volonté de la France, j'atteste celle de tous ses alliés. Je me porte personnellement garant des dispositions qu'a toujours présentées la Pologne pour un recours mutuel à des méthodes de libre conciliation, telles qu'elles peuvent se concevoir entre les Gouvernements de deux Nations souveraines. J'ai hautement conscience de pouvoir vous affirmer qu'il n'est pas un seul des griefs invoqués par l'Allemagne contre la Pologne, à propos des affaires de Dantzig, qui ne puisse être soumis à de telles méthodes en vue d'un règlement amiable et équitable.

Je peux aussi attester sur mon honneur qu'il n'est rien dans la claire et loyale solidarité de la France avec la Pologne et ses alliés qui puisse modifier en quelque manière que ce soit les dispositions pacifiques de ma patrie. Cette solidarité ne nous a jamais empêchés et ne nous empêche pas davantage aujourd'hui d'entretenir la Pologne dans ces dispositions pacifiques.

En une heure aussi grave, je crois sincèrement qu'aucun homme de cœur ne pourrait comprendre qu'une guerre de destruction puisse être engagée sans qu'une dernière tentative d'arrangement pacifique ait eu lieu entre l'Allemagne et la Pologne. Votre volonté de paix peut s'y exercer en toute certitude sans déroger en rien aux soucis de l'honneur allemand. Pour moi, chef du Gouvernement français, soucieux de la bonne harmonie entre le peuple français et le peuple allemand, et d'autre part, uni à la Pologne par des liens d'amitié et par la parole donnés, je suis prêt à faire tous les efforts qu'un honnête homme peut accomplir afin d'assurer le succès de cette tentative.

Vous avez été, comme moi-même, un combattant de la dernière guerre. Vous savez, comme moi tout ce que la conscience des peuples garde à jamais d'horreur et de réprobation des désastres de la guerre, quelle qu'en soit l'issue. L'idée même que je puis me faire de votre rôle éminent comme chef du peuple allemand pour le conduire dans les voies de la paix au plein accomplissement de sa mission, dans l'œuvre commune de la civilisation, m'invite à vous demander une réponse à cette proposition. Si le sang français et le sang allemand coulent de nouveau, comme il y a 25 ans, dans une guerre encore plus longue et plus meurtrière, chacun des deux peuples luttera avec la confiance dans sa victoire, mais la victoire la plus certaine sera celle de la destruction et de la barbarie.

Signé: **Daladier**

10. Lettre en réponse du Führer au Président du conseil français, en date du 27 août 1939

(Traduction)

Berlin, le 27 août 1939

Monsieur le Président du conseil,

Je comprends les graves considérations que vous exprimez. Je n'ai jamais oublié, moi non plus, la haute obligation qui incombe à ceux qui président au destin des peuples. Ancien combattant, je connais aussi les horreurs de la guerre. Et c'est parce que je les connais que je me suis loyalement efforcé, pour ma part, de supprimer toutes les matières de conflit entre nos deux peuples. J'ai assuré très ouvertement au peuple français que le retour du territoire de la Sarre en serait la condition. Dès que ce retour a été effectué, j'ai immédiatement et solennellement confirmé que je renonçais à toute autre exigence, de quelque nature qu'elle soit, pouvant toucher la France. Le peuple allemand a approuvé mon attitude. Comme vous avez pu vous en convaincre lors de votre dernier séjour ici, il n'éprouvait et n'éprouve aucun ressentiment, et encore bien moins de haine, contre un ancien et brave adversaire, conscient qu'il est de son propre comportement pendant la guerre. Tout au contraire, l'apaisement à notre frontière occidentale a créé une sympathie croissante, du moins de la part du peuple allemand. Sympathie qui, en de nombreuses occasions, s'est manifestée d'une façon réellement démonstrative. La construction des grandes fortifications à l'ouest, qui a dévoré et dévore encore de nombreux milliards, représente également pour l'Allemagne le témoignage qu'elle accepte et fixe définitivement la frontière du Reich. Le peuple allemand renonce ainsi à deux provinces qui jadis ont appartenu à l'ancien Empire allemand, qui, plus tard, furent reconquises au prix de beaucoup de sang versé et qui, finalement, furent défendues par de plus grands sacrifices encore. Cette renonciation, Votre Excellence me le concédera, n'est pas une attitude de tactique, un simple geste, elle est le fruit d'une décision qui a trouvé dans toutes nos mesures sa logique confirmation. Vous ne pourrez pas m'indiquer un seul cas, M. le Président du conseil, où il ait été porté atteinte, ne fût-ce que par une seule ligne ou par un seul discours, à cette fixation définitive de la frontière allemande à l'ouest. Je croyais avoir, par cette renonciation et par cette attitude, fait disparaître tout sujet de conflit concevable entre nos deux peuples qui pût conduire à une répétition de la tragédie de 1914—1918. Mais cette limitation volontaire des exigences vitales de l'Allemagne à l'ouest ne peut pas être considérée comme une acceptation du dictat de Versailles valable aussi pour tous les autres domaines. Or, j'ai réellement essayé d'année en année d'obtenir par la voie des négociations la révision tout au moins des conditions de ce dictat les plus impossibles et les plus insupportables. Cela fut impossible. Qu'il devait y avoir une révision, beaucoup d'hommes perspicaces de toutes les nations s'en rendaient clairement compte. Quoi que l'on puisse objecter à ma méthode, quoi que l'on croie devoir lui reprocher, il n'est pourtant pas permis d'ignorer ou de contester qu'il m'a été possible de trouver, dans de nombreux cas, sans nouvelle effusion de sang, des solutions satisfaisantes pour l'Allemagne et, qui plus est, de dégager, grâce au procédé employé, les hommes d'Etat d'autres peuples de l'obligation souvent intenable de prendre devant leurs propres peuples la responsabilité de cette révision. Car, quoi qu'il en soit, Votre Excellence devra m'accorder une chose : il fallait que la révision se fasse. Le dictat de Versailles était intolérable. Pas un Français digne de ce nom, vous non plus, M. Daladier, n'aurait agi autrement que moi dans une situation analogue. J'ai donc tenté aussi, dans ce sens, d'effacer de ce monde la mesure la plus déraisonnable du dictat de Versailles. J'ai fait au Gouvernement polonais une offre dont le peuple allemand lui-même s'est effrayé. Personne d'autre que moi ne pouvait oser affronter l'opinion publique avec une offre pareille. Aussi ne pouvait-elle être faite qu'une seule fois. Je suis maintenant profondément convaincu que si en particulier l'Angleterre avait alors, au lieu de déchaîner dans la presse une violente campagne contre l'Allemagne et de lancer le bruit d'une mobilisation allemande, conseillé à la Pologne d'être raisonnable, l'Europe pourrait jouir aujourd'hui et pendant 25 ans de la paix la plus profonde. Mais en agissant comme on l'a fait, on a tout d'abord agité l'opinion publique polonaise en répandant la contre-vérité d'une agression allemande, on a rendu plus difficiles à prendre au Gouvernement polonais les décisions claires et nettes qui s'imposaient et, surtout, par la promesse de garantie qui suivit, on a fait perdre de vue les limites des réalités possibles. Le Gouvernement polonais rejeta les propositions. L'opinion publique polonaise, dans la conviction certaine que l'Angleterre et la France combattraient désormais pour la Pologne, commença à élever des revendications que l'on pourrait caractériser peut-être de folies ridicules si elles n'étaient infiniment dangereuses. Alors débuta un terrorisme sans bornes, oppression physique et économique des Allemands des territoires enlevés eu Reich, Allemands dont le chiffre atteignait

encore plus d'un million et demi. Je ne veux point parler ici des abominations survenues. Mais Dantzig aussi eut de plus en plus conscience, par suite des empiétements continuels commis par les autorités polonaises, qu'elle était apparemment livrée sans défence à l'arbitraire d'un pouvoir étranger au caractère national de la ville et à sa population.

Puis-je maintenant me permettre de vous demander, M. Daladier, comment vous agiriez en tant que Français si, par quelque issue malheureuse d'une lutte courageuse, une de vos provinces se trouvait séparée par un corridor occupé par une puissance étrangère, si une grande ville — disons Marseille — était empêchée de s'affirmer française et si les Français vivant dans ce territoire étaient poursuivis, frappés, maltraités, assassinés bestialement? Vous êtes Français, M. Daladier, et je sais pour cette raison comment vous agiriez. Si vous étiez dans le malheur où nous sommes, comprendriez-vous, M. Daladier, que, sans aucun motif, l'Allemagne voulût s'employer pour que le corridor à travers la France demeure, que les territoires ravis ne dussent jamais revenir à votre pays, que le retour de Marseille à la France fût interdit? Je ne puis, en tout cas, me représenter, M. Daladier, que l'Allemagne combattrait contre vous pour cette raison. J'ai renoncé, nous avons tous renoncé, en effet, à l'Alsace-Lorraine afin d'éviter que, de nouveau, le sang soit répandu. Nous serions encore bien moins diposés à le verser pour perpétuer une injustice qui serait intolérable pour vous et qui, pour nous, ne présenterait aucun intérêt. Tout ce que vous écrivez dans votre lettre, M. Daladier, je le ressens exactement comme vous. Anciens combattants, peut-être pouvons nous le mieux nous entendre dans maint domaine, mais je vous prie de bien comprendre ceci: il est impossible pour une nation qui a le sentiment de l'honneur, de renoncer à presque 2 millions d'hommes et de les voir maltraités à ses propres frontières. J'ai donc posé clairement cette exigence: Dantzig et le Corridor doivent retourner à l'Allemagne. Il faut mettre un terme à une situation à notre frontière orientale, situation qui rappelle celle de la Macédoine. Je ne vois aucun moyen de pouvoir décider à une solution pacifique la Pologne qui se sent inattaquable sous la protection de ses garanties. Je désespérerais cependant de l'avenir honorable de mon peuple si, dans de telles circonstances, nous n'étions pas décidés à résoudre la question d'une manière ou de l'autre. Si le sort obligeait ainsi de nouveau nos deux peuples à combattre l'un contre l'autre, il existerait pourtant une différence dans les motifs. Moi, M. Daladier, je lutte avec mon peuple afin de réparer une injustice, les autres pour la perpétuer. Ceci est d'autant plus tragique que nombre des hommes les plus éminents de votre propre nation ont également reconnu ce qu'il y avait d'insensé dans la solution donnée jadis à cette question, et l'impossibilité qu'il y avait à la maintenir à la longue. Je vois parfaitement les graves conséquences qu'entraîne un tel conflit, mais je crois que c'est la Pologne qui en supporterait les plus graves, car, quelle que soit l'issue d'une guerre au sujet de cette question, l'Etat polonais, tel qu'il est maintenant, serait perdu de toute façon.

Il est très douloureux, non seulement pour vous, M. Daladier, mais aussi pour moi, de songer que nos deux peuples doivent, de ce fait, entrer dans une nouvelle guerre d'extermination. Mais, comme je l'ai déjà dit, je ne vois aucune possibilité, de notre côté, de pouvoir influencer la Pologne dans un sens raisonnable afin de remédier à une situation intolérable pour le peuple allemand et le Reich.

Signé: **Adolf Hitler**

11. Mémorandum du Gouvernement britannique remis au Führer par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le 28 août 1939, le soir à 22 h. 30

(Traduction)

Le Gouvernement de Sa Majesté a reçu le message que lui a fait parvenir Monsieur le Chancelier du Reich par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin et l'a examiné avec tout le soin qu'il mérite.

1° Le Gouvernement de Sa Majesté a pris connaissance du désir exprimé par M. le Chancelier que l'amitié puisse constituer la base des relations entre l'Allemagne et l'Empire britannique : c'est un désir qu'il partage absolument. Il croit également, de même que Monsieur le Chancelier, que l'établissement d'une entente complète et durable entre ces deux nations, si elle était possible, serait pour les deux peuples un bienfait infini.

2° Le message de M. le Chancelier traite deux groupes de questions — celles qui sont actuellement l'objet de différends entre l'Allemagne et la Pologne et celles qui touchent les relations définitives entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Relativement à ces dernières questions, le Gouvernement de Sa Majesté constate que M. le Chancelier a fait allusion à certaines propositions qu'il serait prêt, sous une condition, à soumettre au Gouvernement britannique en

vue de la conclusion d'une entente générale. Ces propositions sont naturellement rédigées de façon très générale et demanderaient à être précisées, mais le Gouvernement de Sa Majesté est tout à fait disposé à les accepter, avec quelques compléments, comme objet d'entretiens, et il serait prêt, après règlement par voie pacifique des litiges entre l'Allemagne et la Pologne, à entamer aussitôt que possible des conversations à cette fin, avec le désir sincère d'aboutir à une entente.

3° La condition posée par M. le Chancelier est celle d'une solution préalable des différends existants entre l'Allemagne et la Pologne. Le Gouvernement de Sa Majesté est absolument du même avis. Tout dépend, cependant, du genre de la solution et de la méthode employée à l'obtenir. Sur ces points, dont l'importance n'échappera pas à M. le Chancelier, le message se tait, de sorte que le Gouvernement de Sa Majesté se trouve contraint de faire remarquer qu'un accord sur ces deux points est absolument nécessaire pour la réalisation d'un nouveau progrès. Le Gouvernement allemand doit se rendre bien compte que le Gouvernement de Sa Majesté a envers la Pologne des obligations qui le lient et qu'il a l'intention de remplir. Il ne saurait, pour un avantage quelconque offert à la Grande-Bretagne, adhérer à une solution compromettant l'indépendance d'un Etat auquel il a accordé sa garantie.

4° D'après le Gouvernement de Sa Majesté l'on pourrait et l'on devrait obtenir une solution raisonnable des différends entre l'Allemagne et la Pologne par voie de libre accord entre les deux nations sur une base comportant la sauvegarde des intérêts essentiels de la Pologne, et le Gouvernement de Sa Majesté se rappelle que M. le Chancelier a reconnu dans son discours du 28 avril l'importance de ces intérêts pour la Pologne.

Cependant, ainsi que le Premier ministre britannique l'a exprimé dans sa lettre du 22 août à M. le Chancelier, il est, selon le Gouvernement de Sa Majesté, indispensable pour le succès des conversations précédant l'accord, qu'il soit d'avance bien établi que l'accord à conclure sera garanti par d'autres puissances. Le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt, si le désir devait en être exprimé, à contribuer à la réalisation efficace de semblable garantie.

D'où il résulte, d'après le Gouvernement de Sa Majesté, qu'il faudrait, pour commencer, que des négociations directes s'engagent entre les Gouvernements allemand et polonais sur une base comprenant les principes ci-dessus mentionnés, à savoir, la sauvegarde des intérêts vitaux de la Pologne et celle de l'accord par une garantie internationale. Le Gouvernement de Sa Majesté a déjà reçu une assurance définitive du Gouvernement polonais aux termes de laquelle ce dernier serait prêt à entrer en pourparlers sur cette base, et le Gouvernement de Sa Majesté espère que le Gouvernement allemand, de son côté, serait également prêt à adhérer à cette procédure.

Si, comme l'espère le Gouvernement de Sa Majesté, les pourparlers de ce genre aboutissaient à un accord, la voie se trouverait libre pour des pourparlers concernant cette entente plus large et plus compréhensive entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, entente que les deux nations s'efforcent de réaliser.

5° Le Gouvernement de Sa Majesté s'accorde à reconnaître avec M. le Chancelier que l'un des plus grands dangers de la situation actuelle entre l'Allemagne et la Pologne réside dans les rapports qui parviennent sur le traitement des minorités. La tension présente, avec les incidents de frontière, les récits de brutalités et la propagande provocante dont elle est accompagnée, constitue un risque permanent pour la paix. Il est manifestement d'extrême urgence que l'on mette immédiatement et énergiquement un terme à tous les incidents de ce genre et que l'on empêche la propagation de bruits sans consistance, pour avoir un répit au cours duquel on pourrait, dans une atmosphère sans provocation, entreprendre, de part et d'autre, un examen approfondi des possibilités de dégager une solution. Le Gouvernement de Sa Majesté est convaincu que les deux Gouvernements ont nettement conscience de cette considération.

6° Le Gouvernement de Sa Majesté a exposé de façon exhaustive quelle était son attitude à l'égard des différends propres à l'Allemagne et à la Pologne. Il compte bien que M. le Chancelier n'estimera pas que, parce que le Gouvernement de Sa Majesté ne prend pas à la légère ses obligations envers la Pologne, il ne s'efforce pas d'employer toute son influence à aboutir à une solution aussi satisfaisante pour l'Allemagne que pour la Pologne.

Il apparaît absolument nécessaire au Gouvernement de Sa Majesté d'arriver à cette solution, cela non seulement pour des motifs en liaison étroite avec elle, mais encore eu égard aux considérations plus générales dont M. le Chancelier a parlé de façon si convaincante.

7° Point n'est besoin de mettre ici en relief les avantages d'une solution pacifique par rapport à une décision de résoudre par les armes les problèmes en question. La lettre que le Premier ministre a adressée le 22 août à M. le Chancelier a clairement exposé les conséquences d'une décision de cette nature, et le Gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que M. le Chancelier n'ait aussi nettement envisagé ces conséquences que le Gouvernement de Sa Majesté lui-même.

En prenant connaissance avec intérêt de l'allusion faite par M. le Chancelier dans son message à une limitation des armements, le Gouvernement de Sa Majesté croit que, si l'on peut aboutir à une solution pacifique, l'on sera certainement en droit de compter sur l'appui de l'univers pour des mesures pratiques permettant de passer sûrement et sans heurts de la préparation de la guerre aux manifestations normales d'une activité pacifique.

8° La solution équitable des questions pendantes entre l'Allemagne et la Pologne peut ouvrir la voie à la paix du monde. L'échec d'une solution de ce genre ruinerait l'espoir d'une amélioration des rapports entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mettrait les deux nations en conflit et pourrait fort bien précipiter dans les affres de la guerre l'humanité entière. Résultat qui serait une catastrophe sans précédent dans l'histoire.

12. Réponse du Führer au Gouvernement britannique remise à l'ambassadeur de Grande-Bretagne le 29 août 1939, l'après-midi à 18 h. 45

(Traduction)

L'ambassadeur de Sa Majesté britannique à Berlin a transmis au Gouvernement de Sa Majesté britannique les suggestions que j'ai cru devoir soumettre, pour

1° exprimer, une fois de plus, la volonté du Gouvernement allemand de s'entendre sincèrement avec l'Angleterre, de collaborer et d'entretenir des relations d'amitié avec elle;

2° de ne laisser aucun doute sur le fait qu'une entente de ce genre ne saurait être achetée au prix d'une renonciation à des intérêts vitaux allemands et encore moins en faisant des sacrifices d'exigences procédant aussi bien du droit général de l'humanité que de la dignité nationale et de l'honneur de notre peuple.

Le Gouvernement allemand a constaté avec satisfaction d'après la teneur de la réponse du Gouvernement britannique et le commentaire verbal de l'ambassadeur de Sa Majesté que le Gouvernement britannique était disposé, lui aussi, à améliorer les rapports anglo-allemands, à les développer et à les compléter dans le sens des suggestions allemandes.

Le Gouvernement britannique est également convaincu que la suppression de la tension germano-polonaise, tension devenue intolérable, est la condition préalable de la réalisation de cet espoir.

Depuis l'automne de l'année passée, et en tout dernier lieu en mars 1939, des propositions verbales et écrites ont été soumises au Gouvernement polonais, propositions qui, eu égard à l'amitié alors existante entre l'Allemagne et la Pologne, étaient de nature à permettre une solution des questions litigieuses acceptable pour les deux parties. Le Gouvernement de Sa Majesté britannique sait que le Gouvernement polonais a cru devoir, en mars de cette année, décliner définitivement ces propositions. Ce refus a été en même temps pour ce Gouvernement un prétexte ou une occasion de prendre des mesures militaires qui, depuis, n'ont cessé d'être développées. Dès le milieu du mois passé l'Etat polonais a, de fait, mobilisé En liaison avec ces mesures, de nombreux empiètements ont eu lieu dans la Ville Libre de Dantzig de la part des autorités polonaises; des exigences revêtant la forme d'ultimatums plus ou moins menaçants ont été formulées à l'égard de cette ville. Il a été procédé à une fermeture des frontières qui, après avoir eu tout d'abord un caractère douanier, s'est ensuite élargie en revêtant un caractère militaire et en s'étendant au trafic, en vue d'amener la décomposition au point de vue politique et la destruction au point de vue économique de cette collectivité allemande.

A cela s'ajoutent les brutalités révoltantes, barbares, et tous genres de persécutions dont est victime l'importante ethnie allemande de Pologne, sévices qui sont allés jusqu'à l'assassinat de nombreux Allemands vivant dans ce pays ainsi qu'à l'exil à l'intérieur dans les circonstances les plus cruelles. Il y a là un état de choses intolérable pour une grande puissance. Il a contraint l'Allemagne après de longs mois d'attente à faire les démarches nécessaires pour la sauvegarde de ses intérêts légitimes. Et le Gouvernement allemand ne peut que donner au Gouvernement britannique l'assurance la plus formelle qu'il est maintenant impossible de continuer à supporter pareil état de choses ou même tout simplement de le considérer les bras croisés.

La demande du Gouvernement allemand répond, elle, à la pensée de révision du Traité de Versailles reconnue, dès le début, nécessaire dans cette région, pensée comportant le retour de Dantzig et du Corridor à l'Allemagne et la garantie de l'existence de l'ethnie allemande dans le surplus du territoire restant à la Pologne.

Le Gouvernement allemand constate avec satisfaction que le Gouvernement de Sa Majesté britannique est, lui aussi, en principe convaincu que la situation à laquelle nous sommes arrivés doit aboutir à une solution. Il croit devoir, en outre, admettre que le Gouvernement de Sa Majesté britannique ne doute pas qu'il ne s'agisse plus ici d'un état de choses pour la suppression duquel on disposerait de jours, voire de semaines, alors qu'on n'a peut-être plus que quelques heures à disposition. Car, en présence de la désorganisation qui se manifeste en Pologne, il y a lieu de compter à tout instant avec la possibilité de survenue d'actes qu'il serait impossible à l'Allemagne de tolérer.

Si le Gouvernement de Sa Majesté britannique croit encore que ces graves différends soient susceptibles d'être résolus à l'aide de négociations directes, le Gouvernement allemand, lui, ne peut malheureusement plus, de prime abord, partager cette manière de voir. N'a-t-il pas, en effet, tenté de s'engager dans la voie de négociations pacifiques? Mais il n'a pas trouvé l'appui du Gouvernement polonais, repoussé qu'il a été par des mesures militaires brusquement prises dans le sens de l'évolution à laquelle il a déjà été fait allusion.

Le Gouvernement de Sa Majesté britannique insiste sur deux points: à savoir

1° que l'on écarte le plus rapidement possible par des négociations directes le danger imminent d'une déflagration et

2° que l'on accorde les garanties nécessaires à l'existence de l'Etat polonais qui subsistera, garanties internationales de caractère tant économique que politique.

Le Gouvernement allemand se voit amené, à cet égard, à faire la déclaration suivante:

En dépit du scepticisme qu'il éprouve au sujet des perspectives de conversation directe, il n'en accepte pas moins la proposition anglaise et il est disposé à entrer en conversation. Il le fait exclusivement sous l'impression — ainsi qu'il l'a déjà souligné — de la communication écrite du Gouvernement de Sa Majesté britannique d'où il résulte que ce dernier désire également un accord amical prenant pour base les points indiqués à l'ambassadeur Henderson. Le Gouvernement allemand veut, par là, donner au Gouvernement de Sa Majesté britannique ainsi qu'au peuple anglais une preuve de la sincérité de l'intention allemande d'aboutir à une amitié durable avec la Grande-Bretagne.

Il est, toutefois, du devoir du Gouvernement allemand d'attirer l'attention du Gouvernement britannique sur le fait qu'en cas de transformation des conditions territoriales de la Pologne, il ne serait plus en mesure de s'engager ou de prendre part à des garanties sans l'adjonction de l'Union des Soviets.

Par ses propositions le Gouvernement allemand n'a d'ailleurs jamais eu l'intention de porter atteinte à des intérêts d'importance vitale pour la Pologne ou de mettre en question l'existence d'un Etat polonais indépendant. Dans ces conditions, le Gouvernement allemand accepte l'offre du Gouvernement de Sa Majesté britannique de s'entremettre pour l'envoi à Berlin d'une personnalité polonaise munie de pleins pouvoirs. Il compte que cette personnalité arrivera le mercredi, 30 août 1939.

Le Gouvernement allemand préparera immédiatement les propositions d'une solution acceptable pour lui et les tiendra également à la disposition du Gouvernement britannique, si possible, avant l'arrivée du négociateur polonais.

13. Communication teléphonique du chargé d'affaires d'Allemagne à Varsovie au Ministère des affaires étrangères d'Allemagne le 30 août 1939 à 17 h. 30.

(Traduction)

Il y a une heure que la mobilisation générale a été ordonnée en Pologne par voie d'affiches. Le premier jour de la mobilisation a été fixé au 31 août. Doivent se présenter tous les hommes en possession d'un fascicule blanc de mobilisation.

14. Mémorandum du Gouvernement britannique remis au Ministre des affaires étrangères d'Allemagne par l'ambassadeur de Grande-Bretagne le 30 août 1939 à minuit.

(Traduction)

1. Le Gouvernement de Sa Majesté apprécie le fait que le Gouvernement allemand indique très amicalement dans la déclaration que contient sa réponse, son désir d'une entente germano-anglaise, et apprécie également l'indication que cette considération a influencé sa politique.

2. Le Gouvernement de Sa Majesté déclare à nouveau qu'il partage tout à fait le désir d'une amélioration des rapports exprimé par le Gouvernement allemand; il faut cependant tenir compte à ce sujet de ce qu'il ne peut pas, pour l'amour de ces relations, sacrifier les intérêts de ses amis. Il comprend pleinement que le Gouvernement allemand ne saurait sacrifier des intérêts vitaux de l'Allemagne, mais le Gouvernement polonais se trouve dans la même situation, et le Gouvernement de Sa Majesté croit que les intérêts vitaux des deux pays ne sont pas incompatibles.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté prend acte de ce que le Gouvernement allemand accepte la proposition britannique et est prêt à procéder à un échange de vues direct avec le Gouvernement polonais.

4. Le Gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir conclure que le Gouvernement allemand accepte en principe la condition que tout règlement devrait dépendre d'une garantie internationale. La question de savoir qui doit participer à une telle garantie serait à discuter ultérieurement, et le Gouvernement de Sa Majesté espère que, pour éviter une perte de temps, le Gouvernement allemand entreprendra aussitôt des démarches pour obtenir l'assentiment de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques dont le Gouvernement de Sa Majesté a toujours prévu la participation à la garantie.

5. Le Gouvernement de Sa Majesté prend acte également de ce que le Gouvernement allemand reconnaît le point de vue du Gouvernement britannique quant aux intérêts vitaux et à l'indépendance de la Pologne.

6. En ce qui concerne les revendications spéciales que le Gouvernement allemand annonce dans un alinéa précédent de sa réponse, le Gouvernement de Sa Majesté doit faire des réserves expresses. Il croit comprendre que le Gouvernement allemand élabore actuellement des propositions pour une solution. Sans aucun doute, ces propositions seront examinées avec le plus grand soin pendant l'échange de vues. On pourra décider ensuite dans quelle mesure ces dernières seront conciliables avec les conditions essentielles que le Gouvernement de Sa Majesté a fait connaître, et que le Gouvernement allemand s'est déclaré disposé à accepter.

7. Le Gouvernement de Sa Majesté va immédiatement faire connaître au Gouvernement polonais la réponse du Gouvernement allemand. La méthode de la prise de contact et les arrangements pour un échange de vues doivent être naturellement convenus en toute hâte entre les Gouvernements allemand et polonais. Le Gouvernement de Sa Majesté est cependant d'avis qu'il serait impraticable d'établir dès aujourd'hui cette prise de contact.

8. Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît bien qu'il est nécessaire de se hâter pour entamer les pourparlers et partage les craintes de Monsieur le Chancelier du fait de la proximité de deux armées mobilisées qui se trouvent face à face. Il recommande instamment que les deux parties s'engagent à ce qu'aucun mouvement militaire agressif n'ait lieu au cours des pourparlers. Le Gouvernement de Sa Majesté compte fermement qu'il pourrait obtenir un tel engagement de la part du Gouvernement polonais si le Gouvernement allemand voulait donner une assurance similaire.

9. Le Gouvernement de Sa Majesté propose en outre qu'un *modus vivendi* soit établi provisoirement pour Dantzig afin d'éviter des incidents qui risqueraient d'aggraver encore les relations germano-polonaises.

Berlin, le 30 août 1939.

15. Communication allemande officielle du 31 août 1939 à 21 h, contenant une proposition de règlement du probleme de Dantzig et du Corridor ainsi que de la question germano-polonaise des minorités

(Traduction)

Dans sa note du 28 août 1939, le Gouvernement royal britannique a déclaré au Gouvernement allemand, qu'il était prêt à offrir sa médiation pour des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne sur les problemes litigieux. Il n'a laissé à ce sujet aucun doute sur le fait qu'il est, lui aussi, vu les incidents continuels et la tension européenne générale, conscient de l'urgence de cette démarche.

Dans sa note en réponse du 29 août 1939, le Gouvernement allemand s'est déclaré prêt, (malgré son scepticisme quant à la volonté du Gouvernement polonais d'aboutir vraiment à une entente), à accepter, dans l'intérêt de la paix, la médiation, respectivement les suggestions anglaises. Il a, tout en tenant compte de l'ensemble des circonstances actuelles, estimé nécessaire de rappeler dans sa note ci-dessus indiquée que si l'on veut vraiment éviter le danger d'une catastrophe, il faut agir vite et sans retard. C'est dans cet esprit qu'il s'est déclaré prêt à recevoir jusqu'au 30 août 1939 au soir un représentant du Gouvernement polonais, à la condition que celui-ci soit réellement muni de pleins pouvoirs non seulement pour discuter, mais aussi pour mener et conclure des négociations.

Le Gouvernement allemand a, en outre, laissé entrevoir qu'il croyait pouvoir, jusqu'à l'arrivée à Berlin de ce négociateur polonais, faire connaître également au Gouvernement britannique les bases de l'offre d'entente.

Au lieu d'une déclaration annonçant l'arrivée d'une personnalité polonaise autorisée le Gouvernement allemand reçut comme réponse à ses bonnes dispositions à s'entendre, tout d'abord, la nouvelle de la mobilisation polonaise et, seulement le 30 août 1939 vers minuit, une assurance de bonne disposition du Gouvernement britannique à promouvoir l'ouverture des négociations, assurance rédigée de façon plutôt générale.

Bien que, du fait de la carence du négociateur polonais attendu par le Gouvernement allemand, la condition préliminaire pour que l'on fût tenu de faire connaître encore au Gouvernement britannique le point de vue du Gouvernement allemand relativement à des bases éventuelles de pourparlers, fît défaut — étant donné que c'était le Gouvernement britannique lui-même qui avait insisté en faveur de négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne — le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne, M. von Ribbentrop, informa l'ambassadeur de Grande-Bretagne à l'occasion de la remise de la dernière note anglaise, de la teneur exacte des propositions allemandes prévues comme base de négociations pour le cas de l'arrivée du plénipotentiaire polonais.

Le Gouvernement allemand croyait dans ces circonstances être en droit de s'attendre à ce que l'on procédât tout au moins alors à la nomination immédiate d'une personnalité polonaise. Car, on ne saurait vraiment demander au Gouvernement de l'Allemagne non seulement de souligner continuellement son bon vouloir à entamer des négociations de ce genre, mais encore de les attendre en quelque sorte en séance et d'être amusé en même temps du côté polonais par des faux-fuyants insignifiants et des déclarations sans portée.

Il résulte de nouveau d'une démarche faite entretemps par l'ambassadeur de Pologne que, lui aussi, n'a pas les pouvoirs nécessaires pour entrer dans une discussion, quelle qu'elle soit, et encore moins pour négocier.

De sorte que le Führer et le Gouvernement allemand ont depuis deux jours vainement attendu l'arrivée d'un négociateur polonais dûment qualifié.

Dans ces conditions, le Gouvernement allemand considère, cette fois encore, ses propositions comme pratiquement repoussées, alors qu'il est d'avis que celles-ci dans la forme de leur communication également au Gouvernement anglais, étaient plus que loyales et honnêtes et auraient été exécutables.

Le Gouvernement allemand estime qu'il est indiqué de porter à la connaissance de l'opinion publique ces bases de négociations communiquées à l'ambassadeur britannique par M. von Ribbentrop, Ministre des affaires étrangères d'Allemagne.

Proposition de règlement du problème de Dantzig et du Corridor ainsi que de la question germano-polonaise des minorités

La situation qui s'est créée entre l'Allemagne et la Pologne est actuellement telle que tout nouvel incident peut amener une conflagration entre les deux forces militaires qui ont occupé leurs positions. Toute solution pacifique doit être de telle nature que les événements qui sont à l'origine d'une telle situation ne puissent se renouveler à la prochaine occasion, et que non seulement l'Est de l'Europe, mais aussi d'autres contrées ne puissent se trouver ainsi de nouveau exposées à la même tension.

Les causes de ce développement résident

1° dans l'impossible tracé de frontière tel qu'il a été établi par le «dictat» de Versailles;

2° dans l'impossible traitement de la minorité dans les territoires enlevés à l'Allemagne.

Le Gouvernement allemand part donc, dans ses propositions, de l'idée de trouver une solution définitive qui mette fin à l'impossible situation résultant du tracé de frontière, assure aux deux parties leurs voies de communication d'importance vitale, élimine autant que possible le problème des minorités et, dans la mesure où cela n'est pas possible, rende supportable le sort des minorités par une sûre garantie de leurs droits.

Le Gouvernement allemand est convaincu qu'il est, à cet égard, indispensable de dévoiler les dommages économiques et physiques qui se sont produits depuis 1918 et de les réparer intégralement. Il considère naturellement cette obligation comme liant également les deux parties.

De ces considérations découlent les propositions pratiques suivantes:

1° La Ville Libre de Dantzig, vu son caractère purement allemand et la volonté unanime de sa population, fait immédiatement retour à l'Allemagne.

2° Le territoire appelé Corridor, qui se poursuit de la Baltique jusqu'à la ligne de Marienwerder–Graudenz–Kulm–Bromberg (y compris ces villes) et, vers l'ouest, dans la direction de Schönlanke, décidera lui-même de son appartenance à l'Allemagne ou à la Pologne.

3° A cet effet, ce territoire procédera à un plébiscite. Auront droit de vote tous les Allemands qui étaient domiciliés dans ce territoire au 1er janvier 1918, ou qui y sont nés jusqu'à cette date, ainsi que tous les Polonais, Cassubes etc. qui étaient domiciliés à cette date dans ce territoire ou y étaient nés jusqu'à cette date. Les Allemands chassés de ce territoire y retourneront pour exercer leur droit de vote. Afin de garantir l'objectivité du plébiscite, et d'assurer les amples travaux préparatoires nécessaires, le territoire mentionné sera soumis, comme ce fut le cas pour le territoire de la Sarre, à une Commission internationale à former immédiatement, qui se composera des quatre grandes Puissances: Italie, Union soviétique, France, Angleterre. Cette Commission exercera tous les droits de souveraineté dans ce territoire. A cet effet, ce territoire sera évacué, dans un délai à convenir et qui serait des plus brefs, par tout le personnel militaire polonais, par la police polonaise et les autorités polonaises.

4° Reste excepté de ce territoire le port polonais de Gdingen, qui est, en principe, territoire de souveraineté polonaise, pour autant qu'il se borne territorialement à l'habitat de l'ethnie polonaise y établie.

Les frontières précises de ce port polonais seraient à fixer entre l'Allemagne et la Pologne, et, si besoin en est, à déterminer par un tribunal arbitral international.

5° Afin d'assurer le temps nécessaire aux amples travaux qui devront être exécutés pour garantir un plébiscite équitable, il est entendu que ce plébiscite n'aura pas lieu avant 12 mois.

6° Afin de garantir, sans restriction, durant cette période, à l'Allemagne ses communications avec la Prusse Orientale et, à la Pologne, son accès à la mer, seront déterminées des routes et des lignes de chemin de fer rendant possible le libre transit. Seules seront perçues les taxes qui sont nécessaires pour l'entretien des voies de communication et pour l'exécution des transports.

7° La question de ressortissance du territoire sera décidée à la simple majorité des voix émises.

8° Afin de garantir, après l'exécution du plébiscite — quelle qu'en soit l'issue — la sécurité du libre trafic entre l'Allemagne et sa province de Dantzig-Prusse Orientale, et à la Pologne sa communication avec la mer, il sera donné à l'Allemagne, si le territoire plébiscitaire échoit à la Pologne, une zone de trafic exterritoriale, à peu près en direction de Bütow-Dantzig, respectivement Dirschau, afin d'y construire une autostrade ainsi qu'une ligne de chemin de fer à 4 voies. L'autostrade et la voie ferrée seront construites de telle sorte qu'elles ne

toucheront pas les routes de communication polonaises, c'est-à-dire qu'elles passeront au-dessus ou au-dessous de ces dernières. Cette zone aura une largeur d'un kilomètre et sera placée sous la souveraineté de l'Allemagne.

Si le plébiscite est favorable à l'Allemagne, la Pologne obtiendra, pour son trafic libre et illimité avec son port de Gdingen, les mêmes droits à une communication, également exterritoriale, par route respectivement par voie ferrée, telle qu'elle serait accordée à l'Allemagne.

9° Si le Corridor retourne à l'Allemagne, celle-ci se déclare prête à procéder à un échange de population avec la Pologne dans la mesure où le Corridor s'y prête.

10° Les droits spéciaux que la Pologne désirerait posséder dans le port de Dantzig seraient négociés sur la base de la parité en échange de droits égaux en faveur de l'Allemagne dans le port de Gdingen.

11° Afin de faire cesser, dans cette région, de part et d'autre, tout sentiment de menace, Dantzig et Gdingen revêtiraient le caractère de villes exclusivement commerciales, c'est à-dire dépourvues de toute installation et fortification militaires.

12° La presqu'île de Hela, qui, suivant le résultat du plébiscite, reviendrait, soit à la Pologne, soit à l'Allemagne, devrait, en tout cas, être également démilitarisée.

13° Comme le Gouvernement allemand a les plus graves griefs à formuler contre le traitement des minorités par la Pologne, et que le Gouvernement polonais, de son côté, croit également devoir formuler des griefs contre l'Allemagne, les deux parties se déclarent d'accord pour soumettre ces plaintes à une commission d'enquête internationale chargée d'examiner toutes les plaintes ayant trait à des dommages économiques et physiques ainsi qu'à d'autres actes de terrorisme.

L'Allemagne et la Pologne s'engagent à réparer tous les dommages économiques et autres infligés depuis 1918 aux minorités des deux pays, respectivement à annuler toutes les expropriations ou à dédommager complètement les personnes lésées par ces expropriations ou par d'autres atteintes portées à leur vie économique.

14° Pour ôter aux Allemands restant en Pologne ainsi qu'aux Polonais restant en Allemagne le sentiment d'être privés de la protection du Droit international et leur donner avant tout la garantie qu'ils ne pourront pas être astreints à des actions ou à des services incompatibles avec leur sentiment national, l'Allemagne et la Pologne conviennent de garantir les droits de leurs minorités respectives par des conventions obligatoires des plus compréhensives assurant à ces minorités le maintien, le libre développement et l'activité de leur vie ethnique, et de leur permettre en particulier de constituer l'organisation qu'ils considèrent comme nécessaire à cet effet. Les deux parties s'engagent à ne pas appeler au service militaire les membres de la minorité.

15° Dans le cas d'un accord sur la base de ces propositions, l'Allemagne et la Pologne se déclarent prêtes à ordonner et exécuter immédiatement la démobilisation de leurs forces armées.

16° Les mesures ultérieures nécessaires pour accélérer la conclusion des arrangements susdits seront convenues en commun par l'Allemagne et la Pologne.

16. Information radio-diffusée par le poste de Varsovie le 31 août 1939, le soir à 23 heures

(Traduction)

Le communiqué officiel allemand qui a été publié aujourd'hui a nettement dévoilé les buts et intentions de la politique allemande. Il prouve les intentions manifestes d'agression de l'Allemagne à l'égard de la Pologne. Les conditions sous lesquelles le III[e] Reich est prêt à négocier avec la Pologne sont: le retour immédiat de Dantzig au Reich, l'organisation d'un plébiscite en Pomérellie, Bromberg et Graudenz comprises, tous les Allemands émigrés de cette région depuis 1918 pour quelque motif que ce soit devant participer au vote. Les troupes et la police polonaises devraient évacuer la Pomérellie, les polices anglaise, française, italienne et soviétique assumant l'autorité. Le plébiscite aurait lieu au bout de 12 mois: il s'étendrait également à la presqu'île de Hela. Gdingen, étant ville polonaise, n'y serait pas comprise. Quelle que soit l'issue du plébiscite, l'on construirait une route exterritoriale d'un kilomètre de large...

L'agence allemande fait connaître que le délai d'acceptation de ces conditions a expiré hier. L'Allemagne a vainement attendu un représentant de la Pologne dont la réponse a consisté dans les dispositions militaires du Gouvernement polonais.

Il n'y a plus de mots qui puissent déguiser désormais les projets d'agression des Huns modernes. L'Allemagne veut dominer l'Europe et avec un cynisme sans précédent passe outre aux droits des peuples. Cette proposition impudente montre nettement combien les mesures militaires du Gouvernement polonais étaient nécessaires.

17. Discours prononcé par le Führer le 1er septembre 1939 devant le Reichstag assemblé

(Traduction)

Députés, hommes du Reichstag allemand,

Depuis des mois, nous souffrons tous du tourment résultant d'un problème qui nous a été imposé jadis par le «dictat» de Versailles et qui était devenu intolérable par les excès dans lesquels il avait dégénéré.

Dantzig était et est encore une ville allemande!

Le Corridor était et est encore allemand!

Tous ces territoires doivent leur mise en valeur culturelle exclusivement au peuple allemand, sans lequel la plus profonde barbarie régnerait dans ces régions de l'Est.

Dantzig a été séparé de nous! Le Corridor a été annexé par la Pologne! Les minorités allemandes qui vivent là-bas sont maltraitées de la façon la plus cruelle! Plus d'un million d'hommes de sang allemand ont dû, déjà dans les années 1919/1920, quitter leur pays natal!

Comme toujours je me suis efforcé, à cet égard aussi, d'amener, par la voie de propositions pacifiques de révision, une modification de cet intolérable état de choses. C'est un mensonge qu'on profère en certains endroits du monde, lorsqu'on affirme que nous ne cherchons à réaliser toutes nos révisions que par la force. Pendant quinze ans, avant l'accession du national-socialisme au pouvoir, on avait eu l'occasion de réaliser les révisions par la voie de l'entente la plus pacifique. On ne l'a pas fait! Dans chaque cas particulier, j'ai formulé par la suite, de ma propre initiative, non pas une fois, mais en des occasions réitérées, des propositions tendant à reviser ces situations intolérables. Toutes ces propositions, comme vous le savez, ont été rejetées. Inutile de les énumérer par le détail: les propositions tendant à la limitation des armements, voire même — si nécessité en était — à la suppression des armements, les propositions tendant à apporter des restrictions à la conduite de la guerre, enfin les propositions visant à éliminer les méthodes de la conduite moderne de la guerre, qui sont, à mes yeux, difficilement compatibles avec le droit des gens. Vous connaissez les propositions que j'ai faites relativement à la nécessité de rétablir la souveraineté allemande sur les territoires allemands du Reich, les efforts infinis que j'ai tentés pour arriver à une entente pacifique concernant le problème de l'Autriche et, plus tard, concernant le problème des Sudètes, de la Bohême et de la Moravie. Tout cela a été vain!

Mais il y a une chose impossible: c'est d'exiger qu'une situation intolérable soit aplanie par la voie d'une révision pacifique et de refuser ensuite, en tout état de cause, toute révision pacifique.

Il est également impossible d'affirmer que celui qui, dans une telle situation, se décide ensuite à entreprendre, de sa propre initiative, ces révisions, viole une loi. Le «dictat» de Versailles, pour nous Allemands, n'est pas une loi! — Il n'est pas admissible d'extorquer à quelqu'un une signature en lui mettant le pistolet sur la gorge et en menaçant d'affamer des millions d'hommes et, ensuite, de proclamer que le document revêtu de cette signature extorquée constitue une loi solennelle!

J'ai donc, également dans le cas de Dantzig et du Corridor, cherché à résoudre les problèmes au moyen de propositions pacifiques, par la voie de la discussion. Or, ces problèmes devaient être résolus: cela était absolument clair! Que la date de cette solution soit peut-être sans intérêt pour les Etats occidentaux, cela se conçoit. Mais pour nous cette date n'est pas indifférente. Surtout, elle n'était et ne pouvait être indifférente pour les victimes qui souffraient.

Au cours de pourparlers avec des hommes d'Etat polonais, j'ai discuté les idées que vous m'avez entendu développer dans mon dernier discours du Reichstag. Personne ne peut prétendre que ce soit là un procédé inconvenant ou une pression inconvenante. J'ai fait ensuite formuler les propositions allemandes et, il me faut encore le répéter, il n'y a rien de plus loyal, de plus modeste que les propositions que j'ai présentées. Je désire maintenant dire ceci à la face du monde: moi seul étais en mesure de faire de telles propositions. Je sais parfaitement, en effet,

que je me suis mis alors en opposition avec ce que pensaient des millions d'Allemands. Ces propositions ont été repoussées ! Et non seulement cela. On y a répondu par des mobilisations, par un renforcement du terrorisme, par une pression accrue sur l'élément allemand dans ces contrées, par une lutte économique, politique, et, dans ces dernières semaines enfin, également militaire et portant sur la technique des communications, de manière à couper lentement, mais entièrement de ses bases la Ville Libre de Dantzig. C'est la Pologne qui a déchaîné la lutte contre la Ville Libre de Dantzig. C'est elle qui n'était pas disposée à résoudre la question du Corridor d'une façon en quelque sorte équitable et tenant compte des justes intérêts des deux parties. La Pologne enfin n'a jamais songé à remplir ses obligations envers les minorités.

Il me faut constater ici que l'Allemagne, elle, a rempli ces engagements! Les minorités qui vivent dans le Reich allemand ne sont pas persécutées. Qu'un Français se lève et dise que, par exemple, dans le territoire de la Sarre, les Français qui y vivent sont opprimés, tourmentés et dépouillés de leurs droits. Personne ne pourra prétendre pareille chose!

Quatre mois durant j'ai assisté avec calme à ce développement, mais non sans faire entendre de façon réitérée mes avertissements. Ces avertissements, je les ai encore accentués ces derniers temps. J'ai fait savoir à l'ambassadeur de Pologne, il y a maintenant déjà plus de trois semaines, que si la Pologne continuait à envoyer des notes d'ultimatum à Dantzig, si elle continuait à prendre des mesures d'oppression contre l'élément allemand, ou si elle essayait, au moyen de mesures de politique douanière, d'anéantir économiquement Dantzig, alors l'Allemagne ne pourrait rester plus longtemps inactive.

Je n'ai laissé aucun doute qu'à cet égard l'Allemagne d'aujourd'hui ne doit pas être confondue avec l'Allemagne telle qu'elle était avant nous.

On a essayé d'excuser les mesures prises contre l'élément allemand en déclarant qu'il s'était rendu coupable de provocations. Je ne sais en quoi ont bien pu consister les « provocations » des enfants ou des femmes que l'on a maltraités et emprisonnés, ou les « provocations » de ceux que l'on a torturés de la façon de la plus bestiale, la plus sadique, et que, finalement, on a tués.

Mais ce que je sais, c'est qu'une grande puissance qui a de l'honneur ne peut à la longue contempler avec calme une telle situation. J'ai tenté cependant un dernier effort. Bien que je fusse intimement convaincu que le Gouvernement polonais, peut-être parce qu'il se trouve sous la dépendance d'une sauvage soldatesque maintenant déchaînée, ne songe pas sérieusement à une véritable entente, j'ai accepté une proposition de médiation du Gouvernement britannique. Il avait proposé de ne pas mener lui-même les pourparlers, mais assurait qu'il établirait une relation directe entre la Pologne et l'Allemagne, afin que les pourparlers pussent encore reprendre.

Je dois constater ici que j'ai accepté cette proposition. J'ai élaboré pour ces pourparlers les bases que vous connaissez. Puis, pendant deux journées entières, je suis resté là, avec mon gouvernement, à attendre que le Gouvernement polonais veuille bien enfin, oui ou non, nous envoyer un délégué muni de pleins pouvoirs.

Jusqu'à hier soir, il ne nous avait pas envoyé ce délégué, mais il a fait connaître par son ambassadeur qu'il examinait pour le moment la question de savoir si et dans quelle mesure il était en état d'envisager les propositions anglaises; il communiquerait alors sa décision à l'Angleterre.

Messieurs les Députés, si l'on pouvait exiger chose pareille du Reich allemand et du Chef de l'Etat et si le Reich allemand et son Chef d'Etat supportaient un tel procédé, alors la nation allemande aurait mérité de disparaître de la scène politique.

Mon amour de la paix, mon infinie patience, ne doivent pas être pris pour de la faiblesse, voire de la lâcheté. J'ai donc fait savoir hier soir au Gouvernement britannique que dans ces circonstances, je ne puis trouver, du côté du Gouvernement Polonais, aucune inclination à engager réellement une conversation sérieuse avec nous.

Ainsi, ces propositions de médiation ont échoué; en effet, en réponse à cette proposition de médiation étaient survenues entre temps: premièrement la mobilisation générale de la Pologne, et, deuxièmement de nouvelles et graves atrocités. Ces faits se sont reproduits cette nuit. Alors que récemment 21 incidents de frontière avaient été enregistrés au cours d'une seule nuit, il y en a eu 14 la nuit dernière, dont trois très graves.

Je me suis donc décidé à parler avec la Pologne le même langage qu'elle emploie depuis des mois avec nous.

Si des hommes d'Etat de l'Ouest déclarent que cela touche à leurs intérêts, je ne puis que regretter une telle déclaration; mais elle ne saurait me faire hésiter une seconde dans l'accomplissement de mon devoir. J'ai donné l'assurance solennelle et je répète ici que nous

ne demandons rien et ne demanderons jamais rien à ces Etats occidentaux. J'ai donné l'assurance que la frontière entre la France et l'Allemagne est définitive. Je n'ai cessé d'offrir à l'Angleterre une amitié et, s'il le fallait, la plus étroite coopération. Mais l'amour ne peut pas être offert par une seule des parties; il doit trouver sa réciproque de l'autre côté. L'Allemagne n'a aucun intérêt à l'Ouest. Notre ligne fortifiée de l'ouest constitue aussi pour tous les temps la frontière du Reich. Nous n'avons pas non plus de visées pour l'avenir, et cette attitude du Reich ne changera plus.

Une partie des autres Etats européens comprennent notre conduite. Mes remerciements vont ici avant tout à l'Italie qui nous a soutenus pendant toute cette période. Mais vous comprendrez aussi que nous ne voulons faire appel à aucune aide étrangère pour mener à bien ce combat. Nous accomplirons cette tâche nous-mêmes.

Les Etats neutres nous ont donné l'assurance de leur neutralité, tout comme nous leur avions déjà garanti leur neutralité propre. Nous considérons cette assurance comme sacrée, et aussi longtemps qu'aucun autre ne violera leur neutralité, nous la respecterons aussi scrupuleusement. Car, que pourrions-nous leur demander ou exiger d'eux?

Je suis heureux de pouvoir vous communiquer d'ici un événement remarquable. Vous savez que la Russie et l'Allemagne sont gouvernées par deux doctrines différentes. Il y avait seulement une question qui devait être tirée au clair : l'Allemagne n'a pas l'intention d'exporter sa doctrine et dès l'instant que la Russie n'a pas l'intention d'exporter la sienne en Allemagne, je ne vois plus aucune raison pour nous de nous opposer encore l'une à l'autre en quoi que ce soit. Nous savons toutes deux à quoi nous en tenir à ce sujet : toute lutte entre nos deux peuples ne serait utile qu'à d'autres. C'est pourquoi nous avons résolu de conclure un pacte, qui exclut pour toujours entre nous tout recours à la force, qui nous oblige à nous consulter sur certaines questions européennes, qui rend possible une collaboration économique, et assure avant tout que les forces de ces deux grands Etats ne s'usent pas dans une opposition réciproque. Toute tentative de la part des puissances de l'Ouest pour changer quoi que ce soit, à cet égard, est vouée à l'échec! Je tiens à en donner l'assurance ici : cette décision politique marque un changement énorme pour l'avenir, et elle est définitive !

Je crois que tout le peuple allemand approuvera cette attitude politique ! La Russie et l'Allemagne ont lutté l'une contre l'autre pendant la Grande Guerre et, en fin de compte, elles en ont été toutes deux les victimes. Cela ne doit pas se reproduire et cela ne se reproduira pas ! Le pacte de non-agression et de consultation qui est entré en vigueur le jour même de sa signature a reçu hier la ratification suprême à Moscou et aussi à Berlin. Ce pacte a été applaudi à Moscou tout comme vous l'applaudissez ici.

Le discours prononcé par le Commissaire russe aux affaires étrangères, Molotov, je puis y souscrire mot par mot.

Voici nos buts!

Je suis décidé : à résoudre, premièrement, la question de Dantzig, deuxièmement, la question du Corridor et, troisièmement, à faire en sorte qu'il intervienne dans les rapports de l'Allemagne et de la Pologne un changement qui garantisse une vie commune pacifique !

A ce sujet, je suis résolu à combattre, ou bien jusqu'à ce que le gouvernement polonais actuel soit enclin à réaliser ce changement, ou bien jusqu'à ce qu'un autre gouvernement polonais y soit disposé !

Je veux éloigner des frontières allemandes l'élément d'insécurité, l'atmosphère d'une situation analogue à une éternelle guerre civile.

Je veux faire en sorte que règne à notre frontière de l'Est la même paix qu'à nos autres frontières.

Je veux, à ce sujet, procéder aux actions nécessaires, de telle sorte qu'elles ne contredisent pas les propositions que je vous ai fait connaître, Messieurs les députés, ici-même, au Reichstag, propositions portées à la connaissance du reste du monde:

c'est-à-dire, je ne veux pas mener la lutte contre des femmes et des enfants ! J'ai donné à mon aviation l'ordre de borner ses attaques aux objectifs militaires. Mais si l'adversaire croit pouvoir tirer de cette promesse un blanc-seing pour lutter librement de son côté avec des méthodes inverses, il recevra alors une réponse qui le pétrifiera.

Cette nuit, pour la première fois, la Pologne a fait tirer sur notre territoire national par des soldats de son armée régulière. Depuis 5 h 45, on répond maintenant à leur feu ! Et dès à présent on rendra bombe pour bombe !

Celui qui aura recours aux gaz de combat sera combattu par les gaz. Celui qui se soustrait de lui-même aux règles d'une guerre menée avec humanité ne doit pas s'attendre à ce que nous ne fassions pas appel au même moyen.

Je mènerai cette lutte, contre qui que ce soit, jusqu'à ce que la sécurité du Reich et ses droits soient garantis !

J'ai travaillé pendant plus de six ans à reconstituer l'armée allemande. Au cours de cette période, nous avons dépensé plus de 90 milliards pour la reconstitution de notre force armée. Elle est aujourd'hui la mieux équipée du monde et dépasse de beaucoup toute comparaison avec celle de 1914 !

Ma confiance en elle est inébranlable !

Si j'ai maintenant lancé un appel à cette force armée, si j'exige des sacrifices du peuple allemand, et, s'il est nécessaire, tous les sacrifices indispensables, j'en ai le droit, car je suis prêt aujourd'hui, aussi bien que je l'étais autrefois, à faire moi-même tous les sacrifices personnels.

Je n'exige d'aucun homme allemand autre chose que ce que j'ai été prêt à faire moi-même pendant quatre ans !

Il ne doit y avoir pour les Allemands aucune privation que je n'accepte moi-même immédiatement !

Toute ma vie appartient dès maintenant plus que jamais à mon peuple ! Je ne veux plus être autre chose que le premier soldat du Reich allemand !

J'ai ainsi repris la tenue qui m'était la plus chère et la plus sacrée. Je ne la quitterai qu'après la victoire ou bien — je ne verrai pas cette fin !

S'il devait m'arriver quelque chose au cours de cette lutte, mon premier successeur serait alors mon camarade Goering.

S'il devait arriver quelque chose au camarade Goering, son successeur serait le camarade Hess.

Vous leur devriez, comme Führer, la même fidélité, la même obéissance aveugle qu'à moi.

Pour le cas où quelque chose arriverait également à notre camarade Hess, je convoquerai par une loi le Sénat qui aurait alors à élire le plus digne, c'est-à-dire, le plus brave de ses membres.

National-socialiste, et soldat allemand, j'entre dans cette lutte avec un cœur énergique. Ma vie entière n'a été qu'un seul et unique combat pour mon peuple, pour son redressement, pour l'Allemagne et toute cette lutte s'est poursuivie sous une seule dévise qui est: la foi dans ce peuple.

Il y a un mot que je n'ai jamais connu, c'est celui de capitulation.

Mais si quelqu'un pense que nous allons peut-être vers des temps difficiles, je le prierai de songer que jadis un roi de Prusse, avec un Etat ridiculement petit, a fait face à une des plus grandes coalitions, et que, dans trois luttes, il a tout de même fini par vaincre, parce qu'il avait ce cœur énergique et rempli de foi dont nous avons actuellement besoin nous aussi.

Mais je déclare affirmer au monde ceci: il n'y aura jamais plus dans l'histoire allemande de Novembre 1918.

De même que je suis prêt à donner à tout moment ma vie pour mon peuple et pour l'Allemagne, je demande à tous les autres qu'ils fassent de même.

Mais celui qui croit pouvoir s'opposer directement ou indirectement à cette exigence nationale tombera.

Les traîtres n'ont rien à voir avec nous.

En cela nous proclamons seulement notre vieux principe qu'il est parfaitement sans importance que nous vivions, mais qu'il est nécessaire que notre peuple, que l'Allemagne, vivent.

J'attends de vous, en votre qualité de représentants du Reich, que vous remplissiez maintenant votre devoir à tous les postes que vous occupez.

Vous devez être les porte-drapeaus de la résistance, coûte que coûte. Que personne ne vienne m'annoncer que dans sa région, dans son arrondissement, dans son groupe ou dans sa cellule l'état d'esprit pourrait être mauvais. C'est vous qui êtes responsables de cet état d'esprit. Moi, je suis responsable de l'état d'esprit du peuple allemand, vous, vous êtes responsables de l'état l'esprit dans vos régions, dans vos arrondissements. Nul n'a le droit de rejeter cette responsabilité. Le sacrifice qui est exigé de nous n'est pas plus grand que le sacrifice que de nombreuses générations ont consenti. Tous ces hommes qui, avant nous, ont dû, pour l'Allemagne, entrer dans la voie la plus amère et la plus dure, n'ont rien fait d'autre que ce que nous devons faire; leur sacrifice n'était ni plus simple, ni moins douloureux, ni donc moins pénible que ne le sera le sacrifice exigé de nous.

J'attends également de la femme allemande qu'avec une discipline de fer elle se range de façon exemplaire dans cette grande communauté de combat.

La jeunesse allemande, de son côté, accomplira également d'un cœur rayonnant tout ce que la nation, tout ce que l'Etat national-socialiste attendent et exigent d'elle.

Si nous formons cette communauté, étroitement unis, décidés à tout, résolus à ne jamais capituler, alors notre volonté maîtrisera toute détresse.

Je termine par cette déclaration que j'ai faite jadis lorsque j'ai commencé la lutte pour la conquête du pouvoir dans le Reich. J'ai dit alors :

Si notre volonté est assez forte pour qu'aucune détresse ne puisse la contraindre, alors notre volonté et notre acier allemand briseront et vaincront aussi la détresse.

Allemagne — Sieg Heil!

18. Note remise au Ministre des affaires étrangères d'Allemagne par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le 1er septembre 1939 le soir à 21 h. 30

(Traduction)

Berlin, le 1er septembre 1939

Excellence,

D'ordre du Ministre des affaires étrangères de Sa Majesté j'ai l'honneur de vous faire la communication suivante :

De bonne heure ce matin le Chancelier du Reich a fait paraître une proclamation à l'Armée allemande qui indiquait clairement qu'il était sur le point d'attaquer la Pologne.

Il résulte des informations parvenues à la connaissance du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, que des troupes allemandes ont franchi la frontière polonaise et que des attaques contre des villes polonaises sont en cours.

Dans ces circonstances, les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France estiment que par son action le Gouvernement allemand a créé les conditions préalables (à savoir un acte de force de caractère agressif contre la Pologne, menaçant l'indépendance du pays) qui appellent l'accomplissement par les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France de leurs obligations à l'égard de la Pologne de venir à son aide.

En conséquence je dois informer Votre Excellence, que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'acquittera sans hésiter de ses engagements envers la Pologne, si le Gouvernement allemand n'est pas disposé à donner au Gouvernement du Royaume-Uni des assurances satisfaisantes que le Gouvernement allemand a suspendu toute action agressive à l'égard de la Pologne et est prêt à retirer promptement ses troupes du territoire polonais.

Je saisis cette occasion ....

Signé: **Nevile Henderson**

19. Note remise au Ministre des affaires étrangères d'Allemagne par l'ambassadeur de France, le 1er septembre 1939, le soir à 22 heures

Berlin, le 1er Septembre 1939

Excellence,

Sur les instructions du Ministre français des Affaires Etrangères, j'ai l'honneur de faire la communication suivante.

De bonne heure ce matin, le Chancelier allemand a fait paraître une proclamation à l'armée allemande qui indiquait clairement qu'il était sur le point d'attaquer la Pologne.

Les informations parvenues au Gouvernement français et au Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni indiquent que les troupes allemandes ont traversé la frontière polonaise et que des attaques contre des villes polonaises sont en cours.

Dans ces conditions, il apparaît aux Gouvernements français et du Royaume-Uni que par son action le Gouvernement allemand a créé les conditions (c'est-à-dire acte de force de caractère agressif contre la Pologne, menaçant l'indépendance de ce pays), qui appellent

l'accomplissement par les Gouvernements de la France et du Royaume-Uni de leur engagement à l'égard de la Pologne de venir à son aide.

En conséquence, je dois informer Votre Excellence qu'à moins que le Gouvernement allemand soit disposé à donner au Gouvernement français des assurances satisfaisantes que le Gouvernement allemand a suspendu toute action agressive contre la Pologne et est prêt à retirer promptement ses forces du territoire polonais, le Gouvernement français remplira sans hésitation ses obligations à l'égard de la Pologne.

Je saisis cette occasion . . .

Signé: **Coulondre**

20. Notice remise au Ministère des affaires étrangères d'Allemagne par l'ambassadeur d'Italie, le 2 septembre 1939 dans la matinée

(Traduction)

A titre d'information l'Italie fait savoir, naturellement en laissant toute décision au Führer, qu'il serait encore possible à son Gouvernement de faire accepter le principe d'une conférence par la France, l'Angleterre et la Pologne sur les bases suivantes:

1° Armistice laissant les armées sur leurs positions actuelles;

2° Convocation de la conférence d'ici deux à trois jours;

3° Solution du différend germano-polonais laquelle, dans l'état actuel des choses, serait certainement favorable à l'Allemagne.

C'est aujourd'hui surtout la France qui s'attache à l'idée qui provient du Duce.

21. Information de l'Agence Havas du 2 septembre 1939

Le Gouvernement français, ainsi que plusieurs autres Gouvernements, ont été saisis d'une initiative italienne tendant à un règlement des difficultés européennes. Après en avoir délibéré, le Gouvernement a donné une réponse positive.

22. Extrait de la déclaration du secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères à la Chambre des Lords dans l'après-midi du 2 septembre 1939*

(Traduction)

« ..... Le message d'avertissement transmis hier soir à l'Allemagne est jusqu'ici demeuré sans réponse.

Il est possible qu'on doive attribuer ce retard aux propositions faites par le Gouvernement italien, propositions d'après lesquelles il y aurait cessation des hostilités et convocation immédiate d'une conférence entre la Grande-Bretagne, la France, la Pologne, l'Allemagne et l'Italie.

Mais le Gouvernement britannique ne saurait participer à une conférence à un moment où la Pologne est envahie, où ses villes sont bombardées et où la question de Dantzig a été par violence l'objet d'une solution unilatérale ..... ».

23. Note remise au Ministère des affaires étrangères d'Allemagne par l'ambassadeur de Grande-Bretagne, le 3 septembre 1939 à 9 h. du matin

(Traduction)

Le 3 septembre 1939

Excellence,

Dans la communication que j'avais l'honneur de vous faire le 1er septembre, je vous informais, selon les instructions du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Sa Majesté, que

* D'après le texte donné par l'„Observer" du 3 septembre 1939. Le Premier britannique faisait au même moment une déclaration identique à la Chambre des Communes.

le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni remplirait sans hésiter ses obligations envers la Pologne, si le Gouvernement allemand n'était pas prêt à donner au Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni des assurances satisfaisantes établissant que le Gouvernement allemand a cessé tout acte d'agression envers la Pologne et se trouve prêt à retirer sans délai ses troupes du territoire polonais.

Bien qu'il se soit écoulé plus de 24 heures depuis cette communication, elle est demeurée sans réponse alors que les attaques allemandes contre la Pologne se poursuivaient et se développaient. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous informer qu'à défaut d'une assurance satisfaisante dans le sens sus-indiqué de la part du Gouvernement allemand jusqu'à 11 heures — heure d'été britannique — du matin de ce 3 septembre, assurance qui devra parvenir jusqu'à ladite heure au Gouvernement de Sa Majesté à Londres, les deux pays seront en état de guerre à partir de ce moment.

Je saisis cette occasion .....

Signé: **Nevile Henderson**

24. Note du secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères au chargé d'affaires d'Allemagne à Londres, en date du 3 septembre 1939 (11h. 15 du matin)

(Traduction)

Le 3 septembre 1939

Monsieur le chargé d'affaires,

Le 1er septembre l'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin a, selon mes instructions, informé le Gouvernement allemand que le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni remplirait sans hésiter ses obligations envers la Pologne, si le Gouvernement allemand n'était pas prêt à donner au Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni des assurances satisfaisantes établissant que le Gouvernement allemand a cessé tout acte d'agression envers la Pologne et se trouve prêt à retirer sans délai ses troupes du territoire polonais.

Aujourd'hui à 9 h. du matin l'ambassadeur de Sa Majesté à Berlin a, sur mes instructions, avisé le Gouvernement allemand qu'à défaut d'une assurance satisfaisante, dans le sens sus-indiqué, de la part de ce dernier jusqu'à 11 heures — heure d'été britannique — du matin de ce 3 septembre, assurance qui devra parvenir jusqu'à ladite heure au Gouvernement de Sa Majesté à Londres, les deux pays seront en état de guerre à partir de ce moment.

Aucune assurance de ce genre n'étant parvenue, j'ai l'honneur de vous informer qu'un état de guerre existe entre les deux pays depuis 11 h. du matin de ce 3 septembre.

J'ai l'honneur ....

Signé: **Halifax**

25. Mémorandum du Gouvernement allemand remis à l'ambassadeur de Grande-Bretagne par le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne le 3 septembre, le matin à 11h. 30

(Traduction)

Le Gouvernement allemand a reçu l'ultimatum du Gouvernement britannique du 3 septembre 1939. Il a l'honneur d'y faire la réponse que voici:

1° Le Gouvernement allemand et le peuple allemand refusent d'accueillir des exigences ultimatives de la part du Gouvernement britannique, de les accepter et surtout de les remplir.

2° Depuis de longs mois l'état de guerre existe en fait à notre frontière de l'Est. Après que le traité de Versailles a eu morcelé l'Allemagne, tout règlement pacifique quelconque a été refusé aux gouvernements successifs du Reich. Le Gouvernement national-socialiste a.

Remarque: Une copie de ce memorandum a été remise à l'ambassadeur de France par le Ministre des affaires étrangères d'Allemagne le 3 septembre 1939 à midi 20.

lui aussi, après 1933, constamment cherché à éliminer, par la voie de négociations pacifiques, les pires iniquités et violations de droit résultant du traité de Versailles. C'est principalement le Gouvernement britannique qui, par son attitude intransigeante, a empêché toute revision pratique. Sans l'intervention du Gouvernement britannique — c'est là un fait dont le Gouvernement allemand et le peuple allemand sont pleinement convaincus — il serait certainement intervenu entre l'Allemagne et la Pologne une solution raisonnable et donnant satisfaction aux deux parties. En effet, l'Allemagne n'avait ni nourri l'intention ni formulé la prétention d'anéantir la Pologne. Le Reich exigeait seulement la revision de ces articles du Traité de Versailles que, dès la rédaction de ce « dictat », les hommes d'Etat clairvoyants de tous les pays avaient proclamés être absolument intolérables à la longue tant pour une grande nation que pour l'ensemble des intérêts politiques et économiques de l'Est européen et, par conséquent, impossibles à maintenir.

Même des hommes d'Etat britanniques déclarèrent que la solution imposée alors à l'Allemagne dans l'Est contenait le germe de nouvelles guerres. Ecarter ce danger a été le vœu de tous les gouvernements allemands et c'était là tout particulièrement l'intention du nouveau Gouvernement populaire national-socialiste. C'est à la politique suivie par le Cabinet britannique qu'il faut attribuer la responsabilité d'avoir empêché cette révision pacifique.

3° Le Gouvernement britannique — par une initiative sans précédent dans l'histoire — a donné à l'Etat Polonais procuration générale d'accomplir tous les actes que cet Etat aurait l'intention de perpétrer contre l'Allemagne. Le Gouvernement britannique a assuré son appui militaire inconditionnel au Gouvernement polonais pour le cas où l'Allemagne aurait à se défendre contre une provocation ou une attaque quelconque. A la suite de ce blanc-seing, le terrorisme que les Polonais faisaient peser sur les Allemands vivant dans les territoires autrefois arrachés à l'Allemagne, a pris aussitôt des formes intolérables.

La Ville Libre de Dantzig a été soumise à un traitement inique, contraire à toutes les prescriptions légales; elle a été d'abord menacée d'anéantissement tant au point de vue économique qu'au point de vue douanier, elle a été enfin militairement cernée et, du point de vue des communications, soumise à un véritable étranglement. Toutes ces violations parfaitement connues du Gouvernement britannique du Statut légal de Dantzig, ont été approuvées par lui et couvertes par le blanc-seing qu'il avait délivré à la Pologne. Le Gouvernement allemand, bien qu'ému par les souffrances de la population allemande que les Polonais torturaient et maltraitaient d'une façon inhumaine, a, pendant 5 mois, patiemment assisté à ce spectacle, sans se livrer, même une seule fois, à une action agressive du même genre contre la Pologne.

Il a seulement averti la Pologne qu'à la longue de tels actes deviendraient intolérables et qu'il était décidé, dans le cas où aucune autre aide ne serait apportée à cette population, à la secourir par ses propres moyens. Tous ces faits étaient parfaitement connus du Gouvernement britannique. Il lui aurait été facile de mettre en œuvre sa grande influence à Varsovie, pour sommer les détenteurs du pouvoir en Pologne de faire prévaloir la justice et l'humanité et de respecter les obligations contractées.

Le Gouvernement britannique ne l'a pas fait. Au contraire, en ne cessant de souligner qu'il était de son devoir de venir en aide à la Pologne quoi qu'il arrive, il a littéralement encouragé le Gouvernement polonais a persévérer dans son attitude criminelle, dangereuse pour la paix de l'Europe. C'est dans cet esprit que le Gouvernement britannique a repoussé la proposition de Mussolini qui pouvait encore sauver cette paix, il l'a repoussée bien que le Gouvernement allemand se soit déclaré prêt à l'accepter. Aussi le Gouvernement britannique est-il responsable de tous les malheurs et de toutes les souffrances qui dès maintenant frappent et frapperont tant de peuples.

4° Après que toutes les tentatives en vue de trouver et d'enregistrer une solution pacifique eurent été rendues vaines par l'intransigeance du Gouvernement polonais couvert par l'Angleterre, après qu'une situation ayant depuis des mois le caractère d'une guerre civile s'est développée peu à peu à la frontière orientale du Reich en attaques ouvertes contre son territoire, sans que le Gouvernement britannique ait élevé aucune objection, le Gouvernement allemand s'est résolu à mettre un terme à cette menace continue et intolérable pour une grande puissance — menace compromettant, tout d'abord, la paix extérieure et, finalement, jusqu'à la paix intérieure du peuple allemand — en ayant recours aux seuls moyens qui, après le sabotage pratique de toutes les autres possibilités de révision de la part des gouvernements des démocraties, subsistent encore pour la défense de la paix, de la sécurité et de l'honneur du Reich. Il a répondu par des mesures

équivalentes aux dernières attaques des Polonais menaçant le territoire du Reich. Le Gouvernement allemand n'est pas disposé à tolérer à l'Est de son territoire, en raison de quelconques intentions ou obligations britanniques, une situation analogue à celle que nous trouvons en Palestine sous le protectorat britannique. Mais surtout le peuple allemand n'est nullement enclin à se laisser malmener par la Pologne.

5° Aussi le Gouvernement allemand repousse-t-il toute tentative de contraindre l'Allemagne par la voie d'un ultimatum à rappeler ses forces engagées pour la protection du Reich et à accepter de nouveau, avec l'état de troubles antérieurs, l'iniquité traditionnelle. La menace d'entrer, en cas de refus, en guerre contre l'Allemagne correspond aux intentions proclamées depuis des années par de nombreux politiciens britanniques. Le Gouvernement et le peuple allemands ont fait savoir un nombre incalculable de fois au peuple anglais combien était intense leur désir de s'entendre avec lui, voire d'entretenir avec lui l'amitié la plus étroite. Et si le Gouvernement britannique, qui n'a cessé jusqu'ici de décliner ces offres, répond maintenant par une menace de guerre ouverte, la responsabilité en incombe non pas au peuple allemand et à son gouvernement, mais exclusivement au Cabinet britannique, soit à ces hommes qui, depuis des années, vont préconisant l'anéantissement et l'extirpation du peuple allemand. Le peuple et le gouvernement allemands n'ont nullement envie, comme la Grande-Bretagne, de dominer l'univers, mais ils sont bien résolus à défendre leur liberté, leur indépendance et, surtout, leur existence. Nous avons pris connaissance de l'intention que nous a communiquée Mr. King Hall, d'ordre du Gouvernement britannique, de réduire à merci le peuple allemand encore plus que ne l'avait fait le Traité de Versailles, et riposterons, en conséquence, avec des armes analogues et dans les mêmes formes à tout acte d'agression britannique.

Berlin, le 3 septembre 1939.

26. Note remise au Ministre des affaires étrangères d'Allemagne par l'ambassadeur de France, le 3 septembre 1939 à midi 20

Berlin, le 3 Septembre 1939

Excellence,

N'ayant pas reçu à la date du trois Septembre à midi une réponse satisfaisante du Gouvernement du Reich à la lettre que je Vous ai remise le premier Septembre à vingt-deux heures, j'ai l'honneur de Vous faire, d'ordre de mon Gouvernement, la communication suivante:

Le Gouvernement de la République Française considère comme de son devoir de rappeler une dernière fois la lourde responsabilité assumée par le Gouvernement du Reich en engageant sans déclaration de guerre les hostilités contre la Pologne et en ne donnant pas suite à la suggestion faite par les Gouvernements de la République Française et de Sa Majesté Britannique de suspendre toute action agressive contre la Pologne et de se déclarer prêt à retirer promptement ses forces du territoire polonais.

En conséquence, le Gouvernement de la République a l'honneur de notifier au Gouvernement du Reich qu'il se trouve dans l'obligation de remplir à partir d'aujourd'hui trois Septembre à dix-sept heures les engagements que la France a contractés, envers la Pologne et qui sont connus du Gouvernement allemand.

Veuillez agréer, ...

Signé: **Coulondre**

7294 39 2 C